



RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS CARMIGNAC CREDIT 2029

(Opérations de l'arrêté du 31 décembre 2025)

SOMMAIRE

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	3
2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC	8
3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	24
4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	31

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

CARMIGNAC CREDIT 2029
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CARMIGNAC GESTION
24, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARMIGNAC CREDIT 2029 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

CARMIGNAC CREDIT 2029

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2026.04.16 17:36:50 +02:00

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

2.1 MODALITÉS DE DÉTERMINATION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Sommes distribuables	Parts « Acc »	Parts « dis »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Objectif de distribution (sous réserve d'un résultat net suffisant) : <ul style="list-style-type: none">- Part A EUR Ydis : distribution de 3% de la VL constatée le 20 octobre 2023 ;- Part AW EUR Ydis : distribution de 2,7% de la VL constatée le 22 novembre 2023 ;- Part F EUR Ydis : distribution de 3,5% de la VL constatée le 20 octobre 2023 ;- Part FW EUR Ydis : distribution de 3,2% de la VL constatée le 22 novembre 2023. Report du reliquat le cas échéant.
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report de tout ou partie sur décision de la société de gestion et/ou capitalisation

2.2 PAYS OÙ LE FONDS EST AUTORISÉ À LA COMMERCIALISATION

Parts A EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Portugal.

Parts A EUR Ydis : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Portugal.

Parts AW EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France et Luxembourg.

Parts AW EUR Ydis : Autriche, Suisse, Allemagne, France et Luxembourg.

Parts F EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Portugal.

Parts F EUR Ydis : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Portugal.

Parts FW EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France et Luxembourg.

Parts FW EUR Ydis : Autriche, Suisse, Allemagne, France et Luxembourg.

Parts Z EUR Acc : France.

2.3 OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du fonds est d'offrir une performance annualisée nette de frais de gestion, constatée entre la date de création de la part considérée et le 28 Février 2029 (la « **Date d'échéance** »), supérieure à :

- Pour les parts A EUR Acc et A EUR Ydis : 4,22% ;
- Pour les parts AW EUR Acc et AW EUR Ydis : 3,92% ;
- Pour les parts F EUR Acc et F EUR Ydis : 4,72%.

Pour les parts FW EUR Acc et FW EUR Ydis : 4,42%. Les parts A EUR Acc, A EUR Ydis, F EUR Acc et F EUR Ydis ont été créées le 20 octobre 2023. Les parts AW EUR Acc, AW EUR Ydis, FW EUR Acc et FW EUR Ydis ont été créées le 22 novembre 2023. La part Z EUR Acc a été lancée le 9 décembre 2024.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion (probabilité de défaut, taux de recouvrement, exercice d'options de remboursement anticipé, amortissements, coût de la couverture...) au moment de la création du fonds, et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment. En cas de souscription ultérieure, la performance dépendra des conditions de marché prévalant à ce moment, qui ne peuvent être anticipées, et pourraient donc conduire à une performance différente. Les hypothèses de marché retenues par la société de gestion peuvent être invalidées, ce qui réduirait la performance du fonds en deçà de son objectif. Cet objectif de gestion ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds, la performance n'est pas garantie.

Cette performance annualisée, générée principalement par la stratégie de portage obligataire (dite « *buy & hold* »), s'entend nette de frais de gestion. Elle tient compte de l'estimation d'éventuels frais de couverture de change, de défauts calculés par la société de gestion ou encore d'éventuelles moins-values réalisées lors de la revente de certains instruments avant leur maturité.

L'actif du fonds sera notamment composé d'obligations (dont obligations contingentes convertibles dans la limite de 15% de l'actif net), ainsi que d'instruments de titrisation (dans la limite de 40% de l'actif net) et de dérivés de crédit (« *credit default swaps* » dans la limite de 20% de l'actif net). Le fonds n'est soumis à aucune contrainte de répartition entre émetteurs privés et émetteurs publics. Le fonds sera en conséquence exposé aux marchés du crédit, ainsi qu'aux marchés de taux, y compris dans les pays hors OCDE (dont les marchés émergents) dans la limite 30% de l'actif net, et ce jusqu'à la phase de liquidation (telle que détaillée dans la section « Stratégie d'investissement »). La notation moyenne du portefeuille est supérieure ou égale à BBB- (notation dite « *investment grade* »).

Le fonds est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille du fonds est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve du respect de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement.

2.4 INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le fonds n'a pas d'indicateur de référence.

2.5 STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

2.5.1 STRATÉGIES UTILISÉES

Le fonds, pour atteindre son objectif de gestion, met principalement en œuvre une stratégie de portage visant à constituer et détenir un portefeuille diversifié d'instruments financiers de diverses catégories des marchés du crédit (ci-après le « **Portefeuille de Portage** »).

La sélection discrétionnaire des investissements se fonde sur une analyse interne de la société de gestion et repose notamment sur les critères de rentabilité, de qualité de crédit, de perspectives de recouvrement, de liquidité et de maturité ainsi que sur une diversification des risques financiers du portefeuille tenant compte de l'horizon d'investissement recommandé du fonds.

Le gérant constitue le Portefeuille de Portage pendant la **phase de constitution**. Cette dernière débutera à la date de création du fonds et se terminera au plus tard 1 mois à compter de la date de création du fonds (inclus). A l'issue de cette phase de constitution, le Portefeuille de Portage sera composé *a minima* de 40 positions. Le fonds sera investi au maximum à hauteur de 5% de son actif net dans chaque position. Lors de la phase de constitution, la société de gestion a la possibilité de déroger aux limites d'investissement de la phase de portage détaillées ci-dessous, dans la limite de 100% de l'actif net pour chacun des instruments listés ci-dessus.

En outre, le fonds suivra une **phase de diversification** du portefeuille, de la date de création du fonds jusqu'à 6 mois à compter de la date de création du fonds. Cette phase de diversification pourra être étendue une fois par la société de gestion, pour une durée maximale de 3 mois, si l'actif net du fonds est inférieur à EUR 100 millions au 6e mois à compter de la date de création du fonds.

Pendant la phase de portage, le Portefeuille de Portage respecte les caractéristiques suivantes :

- Investissement en obligations d'émetteurs publics ou privés, de notation supérieure ou égale à BBB- ou équivalent (dite « *investment grade* ») selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers, ou, à défaut de notation par ces principales agences de notation, de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant, sans contrainte de maturité ou de duration : 0% à 100% ;
- Investissement en obligations à haut rendement (dites à caractère spéculatif) d'émetteurs publics ou privés, c'est-à-dire n'ayant pas obtenu de notation supérieure ou égale à BBB- (ou équivalent) selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers, ou, à défaut de notation par ces principales agences de notation, de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant, sans contrainte de maturité ou de duration : 0% à 50% ;
- Investissement dans des instruments de titrisation, notamment des *collateralised loan obligations* (CLOs), sans contrainte de duration ou de maturité : 0% à 40% ;

- Investissement en obligations d'émetteurs publics ou privés de pays hors OCDE, dont les marchés émergents : 0% à 30% ;
- Investissement en obligations contingentes convertibles (« CoCos ») : 0% à 15% ;
- Investissement en titres de créance négociables et instruments du marché monétaire (en direct ou par le biais d'OPC) : 0% à 5% ;
- Vente de protection via *credit default swaps* (CDS) : 0% à 20%.

Le Portefeuille de Portage est composé de titres de différentes maturités, y compris de titres dont la maturité excède celle du fonds.

La moyenne pondérée des notations des titres de créance composant le Portefeuille de Portage à l'issue de la phase de constitution est *investment grade*.

L'exposition directe et indirecte au risque de crédit du Portefeuille de Portage, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 120% de l'actif net du fonds.

Pendant la phase de portage, les titres de créance du Portefeuille de Portage ne sont pas systématiquement vendus en cas de dégradation de la notation de crédit. En conséquence la notation moyenne minimum du Portefeuille de Portage peut baisser du fait de la dégradation de la notation de certains instruments financiers. Le gérant se réserve néanmoins la possibilité de réaliser des arbitrages, en particulier s'il anticipe une dégradation du profil de risque d'un instrument du Portefeuille de Portage ou identifie une opportunité d'investissement compatible avec l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du fonds. Toute opération d'investissement et de désinvestissement au sein du portefeuille durant cette phase doit respecter les critères suivants :

- Elle ne doit pas diminuer la notation moyenne du portefeuille constatée avant l'opération si cette dernière n'est pas *investment grade* (ou, à défaut de notation par les principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers, de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant) ;
- Elle peut diminuer la notation moyenne du portefeuille dans la mesure où celle-ci reste *investment grade* (ou, à défaut de notation par les principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers, de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant).

A l'issue de la phase de constitution, la duration initiale du portefeuille de portage est au maximum de 7. Cette duration est décroissante pour atteindre au maximum 2 à la fin de la phase de portage.

Les investissements peuvent être réalisés dans des devises autres que la devise de référence du fonds. Cependant l'exposition au risque de change du portefeuille ne sera qu'accessoire, résultant principalement d'une couverture imparfaite.

Pendant la phase de liquidation, qui débutera six (6) mois avant la Date d'Echéance, les limites d'investissement de la phase de portage ne s'appliqueront plus, et le fonds adoptera une gestion prudente. Les titres composant le Portefeuille de Portage seront détenus jusqu'à leur échéance ou, notamment pour les titres dont la maturité excède celle du fonds, revendus. Lors de cette phase de liquidation, tout nouvel investissement sera uniquement en instruments du marché monétaires et OPCVM monétaires, ainsi qu'en titres de créance dont la maturité est inférieure à la Date d'Echéance. L'objectif de la phase de liquidation sera de rendre le portefeuille du fonds investi au minimum à 80% de son actif net dans des instruments du marché monétaire ou titres de créance de maturité inférieure à la Date d'échéance au plus tard un (1) mois avant la Date d'Echéance du fonds. En cas de situation exceptionnelle de marché de nature à compromettre la réalisation de l'objectif de gestion du fonds, la société de gestion pourra, dans l'intérêt des porteurs de parts, reporter la Date d'Echéance jusqu'à neuf (9) mois à compter de la Date d'échéance initialement prévue.

Préalablement à la Date d'Echéance, la société de gestion optera, en fonction des conditions de marché qui prévaudront, soit pour la reconduction d'une stratégie d'investissement similaire avec un nouvelle date cible d'échéance, soit pour la fusion du fonds avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du fonds, sous réserve d'agrément par l'AMF.

2.6 DESCRIPTIF DES CATÉGORIES D'ACTIFS ET DES CONTRATS FINANCIERS ET LEUR CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE GESTION

2.6.1 ACTIONS

Le fonds n'a pas vocation à être investi en actions. Toutefois, le fonds pourra être exposé de façon ponctuelle dans la limite de 15% de son actif net aux actions, notamment à la suite de la restructuration ou la conversion d'obligations, y compris d'obligations convertibles (contingentes ou non).

2.6.2 TITRES DE CRÉANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Le fonds peut être investi à hauteur de 110% de son actif net en titres de créance négociables (à court et moyen terme), en instruments du marché monétaire, en obligations subordonnées et perpétuelles émises notamment par des établissements financiers, en obligations à taux fixe ou variable, et/ou indexés sur l'inflation des pays de la zone euro ou des marchés internationaux. Ces obligations peuvent être sécurisées (y compris covered bonds) ou non, seniors ou subordonnées, de maturités diverses (y compris des obligations sans maturité dites « perpétuelles »). L'investissement dans les marchés émergents ne peut pas dépasser 30% de l'actif net. Le fonds peut investir dans des titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs privés ou publics.

Le fonds peut également investir jusqu'à 40% de son actif net en instruments de titrisation, plus particulièrement en collateralised loans obligations (CLO), mais aussi en Asset Backed Securities (ABS), Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC), Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS), et Commercial Mortgage-Backed Securities (CMBS).

Les collateralised loans obligations (CLO) sont des produits structurés dont l'objectif est de transformer un portefeuille de prêts commerciaux en titres de créance. Le portefeuille de prêts commerciaux est regroupé au sein d'un véhicule émettant des titres de créance (ou « tranches ») dont la notation diffère en fonction de leur exposition au risque de défaut sur les créances du portefeuille (tranches « senior », « mezzanine », ou « equity »).

Les Asset Backed Securities (ABS) (dont les RMBS et les CMBS sont une sous-catégorie) sont des produits structurés. L'objectif est de convertir un portefeuille de créances en titre de créance en regroupant ces créances au sein d'un véhicule ad hoc émettant lesdits titres de créance. Ces créances peuvent être de différentes natures : hypothécaire (RMBS et CMBS), crédits personnels, ...

Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ces notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

Pour rappel, pendant la phase de constitution, la société de gestion a la possibilité de déroger aux limites d'investissement détaillées ci-dessus, dans la limite de 100% de l'actif net pour chacun des instruments listés ci-dessus.

Aucune contrainte de sensibilité n'est imposée sur les titres vifs, ni sur la répartition entre dette privée et publique des titres sélectionnés.

2.6.3 DEVICES

L'exposition nette en devises autres que la devise de valorisation du fonds dont les devises émergentes, générée au travers des titres vifs ou des instruments dérivés, est limitée à 10% de l'actif net.

2.6.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds peut intervenir en exposition ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options, les contrats à terme ferme (« futures/forward »), les swaps, les CDS (« credit default swap »), portant sur un ou plusieurs sous-jacents (titres vifs, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir. Le gérant met en œuvre la couverture visée au présent paragraphe de façon discrétionnaire.

Le fonds n'a pas recours aux TRS (total return swaps).

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Taux,
- Crédit,
- Devises.

2.6.5 STRATÉGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Les instruments dérivés de crédit sur émetteur unique et sur indices de crédit sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse de la qualité de crédit d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'un pays, d'une zone géographique, pour se protéger contre le risque de défaut d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'un pays, d'une zone géographique, ou pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de crédit.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse, pour couvrir l'exposition au risque de taux ou tout simplement pour ajuster la durée globale du portefeuille.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils peuvent être également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devises. Le fonds détient également des contrats de change à terme ferme de gré à gré en vue de couvrir le risque de change des parts hedgées libellées dans une devise autre que l'Euro.

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution / Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces dernières sont majoritairement les banques de financement et d'investissement et les établissements de crédit internationaux et font l'objet d'échanges de garanties. Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

La limite d'engagement sur les marchés dérivés est limitée à une fois l'actif net du fonds. (cf. section VI. Risque Global).

2.6.6 TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS

Le fonds peut investir en titres intégrant des dérivés (notamment warrants, obligations puttables / callables, credit linked notes (CLN), EMTN, bons de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés ou de gré à gré afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille : Actions,

- Taux,
- Crédit,
- Devises.

Dans la limite de 15% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent ainsi associer des caractéristiques obligataires et des caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils peuvent être assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

2.6.7 STRATÉGIE D'UTILISATION DES TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille du fonds en réduisant notamment le coût d'utilisation de ces instruments financiers ou en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

2.6.8 OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT ET TRACKERS OU EXCHANGE TRADED FUNDS (ETF)

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en :

- parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- fonds d'investissement de droit étranger,

à condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée.

Le fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et « exchange traded funds ».

2.6.9 DÉPOTS ET LIQUIDITÉS

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 10% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.

Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Cependant, afin de préserver l'intérêt de l'investisseur, lorsque des conditions exceptionnelles de marché le justifient, la limite de détention de liquidités peut atteindre 20% de l'actif net du fonds.

Le prêt d'espèces est prohibé.

2.6.10 EMPRUNTS D'ESPÈCES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces. Le fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

2.6.11 ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 60% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 5% de l'actif net.

Toute opération de financement sur titre sera conclue avec un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union Européenne, et dont la notation minimum est AA- (selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers). Les contreparties aux opérations de prêt/emprunt de titres ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds.

Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir / verser des garanties financières (« collateral ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « frais et commissions ».

2.7 CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat, bons du Trésor, ...pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition / cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% de l'actif net du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de son actif net dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collateral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;
- elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- elles respectent à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en termes de liquidité, d'évaluation (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net ;
- les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat reçues ou bons du trésor en garantie financière font l'objet d'une décote comprise entre 1% et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

2.8 PROFIL DE RISQUE

Le fonds est investi dans des instruments financiers et le cas échéant dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments financiers et OPC sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

a) Risque lié à la gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

b) Risque lié aux *collateralised Loan Obligations (CLO)* ou aux titres adossés à des actifs (ABS) : le fonds peut investir dans des CLO et ABS (y compris CMBS et MBS), auquel cas les porteurs peuvent être exposés à un niveau de risque de crédit plus élevé. Ces CLO et ABS étant adossés à des créances, la dépréciation de la valeur de la sûreté sous-jacente au titre tel que le non-paiement des prêts peut se traduire par une réduction de la valeur du titre lui-même et engendrer une perte pour le fonds.

c) Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

d) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs : un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « *investment grade* ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

e) Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Par ailleurs, il existe un risque de crédit plus spécifique et lié à l'utilisation des dérivés de crédit (Credit Default Swaps). Les CDS peuvent également porter sur des indices.

BUT DE L'UTILISATION DE CDS PAR LE GERANT	PERTE EN VALEUR SUR LA POSITION CDS
Vente protection	En cas de détérioration de la qualité de l'émetteur du titre sous-jacent
Achat protection	En cas d'amélioration de la qualité de l'émetteur du titre sous-jacent

Ce risque de crédit est encadré par une analyse qualitative sur l'évaluation de la solvabilité des entreprises par l'équipe d'analystes crédit.

f) Risque de perte en capital : le portefeuille du fonds est géré de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

g) Risque lié aux pays émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées.

h) Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

i) Risque de change : le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements et par ses interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds. Pour les parts libellées dans une devise autre que l'euro, le risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation est accessoire du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.

j) Risque action : le fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de variation à la hausse ou à la baisse des marchés actions.

k) Risque de contrepartie : le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

l) Risque lié à l'investissement en obligations subordonnées : les obligations subordonnées sont des obligations non sécurisées de rang inférieur dont le remboursement, notamment en cas de liquidation de l'émetteur, n'est effectué qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces titres présentent donc un risque de non-remboursement accru en échange d'un paiement par l'émetteur d'un taux d'intérêt plus élevé que celui d'une obligation non-subordonnée.

m) Risque lié à l'investissement en obligations perpétuelles : une obligation perpétuelle est une obligation sans date de maturité (bien que la documentation d'émission de la plupart de ces obligations prévoit des options de remboursement anticipé du capital à la main de l'émetteur). L'émetteur s'engage uniquement à payer les intérêts mais ne s'engage pas sur une date de remboursement du capital. En conséquence, ce type d'instrument expose le fonds à un risque de crédit et de non-remboursement accru. Il peut également exister un risque de non-paiement du coupon lorsque que la documentation de l'émission prévoit la possibilité pour l'émetteur de reporter discrétionnairement le paiement de coupon. En outre, le risque lié à l'évolution des taux d'intérêt est plus important de par la perpétuité théorique de l'instrument : la valeur réelle des coupons diminue dans le temps du fait, notamment, de l'inflation. Enfin, ce type d'obligation présente une liquidité moindre sur le marché secondaire que les obligations classiques.

n) Risque lié à l'investissement en obligations convertibles contingentes (CoCos) : risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la

complexité de l'instrument : ces titres sont récents ; leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement et/ou non-remboursement : les obligations convertibles contingentes sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles pourra se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

o) Risque lié aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

p) Risque juridique : il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

q) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

r) Risque de durabilité : désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

2/ Analyse : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la politique d'intégration ESG et aux informations sur le système START disponibles dans la section « Investissement Responsable » de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement disponible dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

✓ Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.
- Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.
- Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

2.9 SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL D'INVESTISSEUR TYPE

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act » (FATCA).

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs via les parts A. Les Parts F ne sont accessibles qu'aux investisseurs mentionnés au paragraphe « Synthèse de l'offre de gestion » ci-dessus.

Le fonds est destiné aux investisseurs souhaitant s'exposer aux marchés de crédit sur une durée de 5 ans et prêts à accepter les risques découlant d'une telle exposition. La durée minimale de placement recommandé est 5 ans, jusqu'à la Date d'Echéance, soit le 28 février 2029.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation financière du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine, de ses besoins financiers actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1 COMMENTAIRE DE GESTION

En 2025, le fonds a réalisé une performance de +5,03% (Part A EUR Acc).

L'année 2025 a été très prolifique pour le fonds, qui a bénéficié du bon comportement des marchés du crédit au global, avec des spreads qui se sont resserrés de -69bps sur l'indice Xover¹. Le fonds a bénéficié également du généreux rendement embarqué en début d'exercice (5.07% au 31/12/2024) mais également de la réalisation d'une partie des primes de complexité que nous détenions en portefeuille notamment sur des thèses d'investissement de redressement d'émetteurs.

Le principal évènement sur les marchés en 2025 fut l'investiture de Donald Trump comme 47^{ème} président des États-Unis. Le retour du républicain à la Maison Blanche a été marqué par des mesures radicales, notamment sur l'immigration, ainsi que par la mise en œuvre de tarifs douaniers entraînant un choc sur les marchés de taux. Les investisseurs se sont rapidement désillusionnés en raison de la mise en œuvre de ces mesures économiques et du ralentissement de la croissance américaine en 2025, entraînant une baisse des taux longs, comme le taux américain à 10 ans, qui a fini l'année à 4,15 %, bien en dessous du seuil de 4,57 % au début de l'année.

Malgré une inflation restant stable autour de 3 %, la Réserve Fédérale a opté pour une politique monétaire plus flexible pour s'adapter à un marché du travail moins vigoureux, en mettant en œuvre trois baisses de taux au second semestre 2025. Il est à noter que la nouvelle administration américaine a exercé une pression constante sur les gouverneurs de la Réserve Fédérale pour mettre en œuvre des baisses de taux, menaçant même de licencier des membres jugés trop « hawkish »², comme Lisa Cook.

La tendance fut opposée dans la zone euro, où la Banque Centrale Européenne a opté pour quatre baisses de taux au premier semestre, avant de décider du statu quo au second semestre de l'année. Les perspectives de croissance étaient en effet faibles en début d'année, et l'inflation tendait à approcher l'objectif de la banque centrale, justifiant cet assouplissement monétaire. Toutefois, l'annonce d'un plan de relance allemand par le nouveau Chancelier Friedrich Merz de 500 milliards d'euros, axé sur la défense et l'infrastructure, a revitalisé les perspectives de croissance pour la zone.

Ainsi, la tendance des taux longs était à la hausse en raison de ce mélange de potentiel de croissance accru et de politiques fiscales coûteuses des différents pays membres de la zone, avec le taux allemand à 10 ans en hausse de +49 points de base sur l'année.

Enfin, la tendance de résurgence inflationniste persiste au Japon, où les prix à la consommation augmentent durablement autour de +3 %, alors que le nouveau Premier Ministre Sanae Takaichi met également en œuvre un plan de relance majeur pour l'économie japonaise. En conséquence, la Banque du Japon a relevé son taux directeur à deux reprises cette année, le poussant à un plus haut niveau de 30 ans et entraînant une flambée des taux longs, qui ont augmenté de +98 points de base sur l'année.

¹Période d'observation du 31/12/2024 au 31/12/2025.

²"Hawkish" désigne le caractère peu accommodant d'un membre de la banque centrale eu égard de l'orientation de la politique monétaire.

Le segment de la dette des entreprises était relativement recherché par les investisseurs pour la troisième année consécutive, en quête d'actifs de rendement. Ces facteurs techniques favorables ont entraîné un resserrement des spreads de crédit, qui sont désormais plus étroits qu'avant la guerre de la Russie contre l'Ukraine. La combinaison de fondamentaux géopolitiques améliorés, d'un soutien fiscal conséquent des gouvernements pour leurs économies et de banquiers centraux accommodants a maintenu le moral des investisseurs en crédit, qui continuent de rediriger leurs allocations d'actifs monétaires vers des actifs de crédit pour préserver un rendement absolu favorable alors que les grands décideurs continuent de réduire les taux de dépôt.

À la fin de la période, notre portefeuille dispose d'un rendement embarqué à maturité de 4.7 % (comparativement à 5.1 % au début de la période), tandis que la note moyenne du portefeuille s'est appréciée au cours de l'exercice à BBB+ (contre BBB en début d'exercice)³ tout comme la sensibilité aux taux qui s'est légèrement écrêtée à 2.96 en fin de période. Dans ce contexte, tous nos moteurs de performance ont contribué à la génération de performance du fonds, les obligations des pays développées à haut rendement et les émetteurs de dette financière étant les plus grands contributeurs. Nos tranches CLO (« Collateralized Loan Obligation ») en particulier se sont bien comportées grâce à leurs structures à taux variables, à leur portage élevé et à la compression des primes en fin d'année. Le rendement a été obtenu grâce à un niveau élevé de diversification (363 positions et 247 émetteurs différents à la fin de l'année 2025). Notre portefeuille se concentre toujours sur nos principaux thèmes d'investissement qui bénéficient de l'environnement actuel d'inflation et de taux élevés, tels que le secteur financier, l'énergie, et notre sélection de collateralized loan obligations avec une structure à taux variable, atténuant les effets négatifs de la pression inflationniste, de la volatilité des taux d'intérêt et de l'augmentation des taux de défaillance.

La référence à certains titres est fournie à titre illustratif afin de mettre en évidence certains titres qui sont ou ont été présents dans le Fonds. Elle ne constitue ni une incitation ni un conseil en investissement. La composition des portefeuilles des Fonds Carmignac est susceptible d'évoluer à tout moment.

³ Catégorie de notation de crédit attribuée aux obligations ou emprunteurs jugés de bonne qualité par les agences de notation. Cela signifie que le risque de défaut de paiement est relativement faible. Les notations investment grade vont généralement de AAA à BBB- chez Standard & Poor's (ou l'équivalent chez Moody's et Fitch).

3.2 TABLEAU DES PERFORMANCES ANNUELLES DES DIFFÉRENTES PARTS DE CARMIGNAC CREDIT 2029 SUR L'ANNÉE 2025

Part	ISIN	Devise	Performance 2025
A EUR ACC	FR001400KAV4	EUR	5,03%
A EUR YDIS	FR001400KAW2	EUR	5,06%
F EUR ACC	FR001400KAX0	EUR	5,58%
F EUR YDIS	FR001400KAY8	EUR	5,58%
AW EUR ACC	FR001400M1N0	EUR	4,98%
AW EUR YDIS	FR001400M1O8	EUR	4,98%
FW EUR ACC	FR001400M1P5	EUR	5,50%
FW EUR YDIS	FR001400M1Q3	EUR	5,50%
Z EUR ACC	FR0014013YG4	EUR	6,35%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

3.3 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 2.75% 22-04-31	15 920 320,00	15 867 000,00
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 3.125% 24-06-31	12 952 030,00	13 013 000,00
BNP PAR 3.945% 18-02-37 EMTN	19 600 000,00	4 995 655,00
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.75% 10-11-31	21 566 000,00	0,00
ING GROEP NV 4.5% 23-05-29	10 472 000,00	10 454 500,00
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 3.125% 21-10-29	10 120 100,00	10 099 500,00
TIKEHAU CLO XIII DESIGNATED ACTIVITY E3R+1.19% 15-10-38	20 000 000,00	0,00
KBC GROUPE 3.5% 21-01-32 EMTN	8 489 630,00	8 524 735,00
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 5.25% 15-01-55	12 800 000,00	4 039 200,00
UNICREDIT 5.625% PERP EMTN	16 130 000,00	0,00

3.4 TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

3.4.1 EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2025

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**

- o Prêts de titres : 0,00

- o Emprunt de titres : 0,00

- o Prises en pensions : 0,00

- o Mises en pensions : 0,00

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 174 125 159,29**

- o Change à terme : 174 125 159,29

- o Future : 0,00

- o Options : 0,00

- o Swap : 0,00

3.4.2 IDENTITÉ DE LA/DES CONTREPARTIE(S) AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2025

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	GOLDMAN SACHS INTL LTD SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

3.4.3 GARANTIES FINANCIÈRES REÇUES PAR L'OPCVM AFIN DE RÉDUIRE LE RISQUE DE CONTREPARTIE AU 31/12/2025

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	100 000,00
Total	100 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

3.4.4 REVENUS ET FRAIS OPÉRATIONNELS LIÉS AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

3.5 TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVICES DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

4.1 POLITIQUE DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPC ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet www.carmignac.com ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

4.2 CARACTÉRISTIQUES EXTRA-FINANCIÈRES

Au 31/12/2025, le produit financier était classé article 8 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

4.3 MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du Fonds est calculé selon la méthode de l'engagement.

4.4 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

4.4.1 PARTIE VARIABLE : DÉTERMINATION ET ÉVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

4.4.2 EXERCICE 2024

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2024 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

4.4.3 EXERCICE 2025

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2025	
Nombre de collaborateurs	175
Salaires fixes versés en 2025	15 003 535,64 €
Rémunérations variables totales versées en 2025	36 892 620,52 €
Rémunérations totales versées en 2025	51 896 156,16 €
> dont preneurs de risque	38 239 028,59 €
> dont non-preneurs de risque	13 657 127,57 €

4.5 CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNÉE

Au 4 décembre 2025, une opération sur titre a eu lieu sur la part Z EUR Acc. L'objectif de cette opération sur titre a été de multiplier la valeur nominale des parts par 100. Le code ISIN de la part était FR001400TVD9 et est maintenant FR0014013YG4.

4.6 COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part A EUR Ydis

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 538 706,98	EUR	3,00	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
Total	2 538 706,98	EUR	3,00	EUR

Décomposition du coupon : Part AW EUR Ydis

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	53 723,73	EUR	2,70	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
Total	53 723,73	EUR	2,70	EUR

Décomposition du coupon : Part F EUR Ydis

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 247 855,48	EUR	3,50	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
Total	2 247 855,48	EUR	3,50	EUR

Décomposition du coupon : Part FW EUR Ydis

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	81 290,54	EUR	3,20	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
Total	81 290,54	EUR	3,20	EUR

BILAN DE CARMIGNAC CREDIT 2029

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	1 574 430 661,88	797 900 098,59
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 574 430 661,88	797 900 098,59
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	0,00
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	582,94	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1 574 431 244,82	797 900 098,59
Créances et comptes d'ajustement actifs	5 732 000,84	9 633 177,66
Comptes financiers	76 209 902,72	13 917 547,80
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	81 941 903,56	23 550 725,46
Total de l'actif I+II	1 656 373 148,38	821 450 824,05

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	1 570 939 684,41	717 418 664,43
Report à nouveau sur revenu net	903 121,65	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	80 266 359,46	98 308 931,73
Capitaux propres I	1 652 109 165,52	815 727 596,16
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1 652 109 165,52	815 727 596,16
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	176 039,51	1 648 566,92
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	176 039,51	1 648 566,92
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	4 077 186,89	4 074 660,97
Concours bancaires	10 756,46	0,00
Sous-total autres passifs IV	4 087 943,35	4 074 660,97
Total Passifs : I+II+III+IV	1 656 373 148,38	821 450 824,05

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

COMPTE DE RÉSULTAT DE CARMIGNAC CREDIT 2029

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	67 054 230,44	21 333 318,80
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	766 193,81	551 468,30
Sous-total produits sur opérations financières	67 820 424,25	21 884 787,10
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-28 306,61	-55 367,08
Sous-total charges sur opérations financières	-28 306,61	-55 367,08
Total revenus financiers nets (A)	67 792 117,64	21 829 420,02
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-16 299 336,98	-7 289 441,58
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-16 299 336,98	-7 289 441,58
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	51 492 780,66	14 539 978,44
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	12 073 934,43	12 602 046,18
Sous-total revenus nets I = (C+D)	63 566 715,09	27 142 024,62
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	14 657 681,09	-3 315 619,56
Frais de transactions externes et frais de cession	-11 116,89	-2 960,22
Frais de recherche	-53 995,83	-3 916,68
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	14 592 568,37	-3 322 496,46
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	4 362 234,23	3 252 953,44
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	18 954 802,60	-69 543,02

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 300 453,91	18 256 848,18
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-13 963,49	22 678,63
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-1 314 417,40	18 279 526,81
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-940 740,83	52 956 923,32
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-2 255 158,23	71 236 450,13
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	80 266 359,46	98 308 931,73

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC CREDIT 2029

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A1. CARACTÉRISTIQUES ET ACTIVITÉ DE L'OPC À CAPITAL VARIABLE

A1a. STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

L'objectif de gestion du fonds est d'offrir une performance annualisée nette de frais de gestion, constatée entre la date de création de la part considérée et le 28 Février 2029 (la « **Date d'Echéance** »), supérieure à :

- Pour les parts A EUR Acc et A EUR Ydis : 4,22% ;
- Pour les parts AW EUR Acc et AW EUR Ydis : 3,92% ;
- Pour les parts F EUR Acc et F EUR Ydis : 4,72% ;

Pour les parts FW EUR Acc et FW EUR Ydis : 4,42%. Les parts A EUR Acc, A EUR Ydis, F EUR Acc et F EUR Ydis ont été créées le 20 octobre 2023. Les parts AW EUR Acc, AW EUR Ydis, FW EUR Acc et FW EUR Ydis ont été créées le 22 novembre 2023. La part Z EUR Acc a été lancée le 9 décembre 2024.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion (probabilité de défaut, taux de recouvrement, exercice d'options de remboursement anticipé, amortissements, coût de la couverture...) au moment de la création du fonds, et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment. En cas de souscription ultérieure, la performance dépendra des conditions de marché prévalant à ce moment, qui ne peuvent être anticipées, et pourraient donc conduire à une performance différente. Les hypothèses de marché retenues par la société de gestion peuvent être invalidées, ce qui réduirait la performance du fonds en deçà de son objectif. Cet objectif de gestion ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds, la performance n'est pas garantie.

Cette performance annualisée, générée principalement par la stratégie de portage obligataire (dite « *buy & hold* »), s'entend nette de frais de gestion. Elle tient compte de l'estimation d'éventuels frais de couverture de change, de défauts calculés par la société de gestion ou encore d'éventuelles moins-values réalisées lors de la revente de certains instruments avant leur maturité.

L'actif du fonds sera notamment composé d'obligations (dont obligations contingentes convertibles dans la limite de 15% de l'actif net), ainsi que d'instruments de titrisation (dans la limite de 40% de l'actif net) et de dérivés de crédit (« *credit default swaps* » dans la limite de 20% de l'actif net). Le fonds n'est soumis à aucune contrainte de répartition entre émetteurs privés et émetteurs publics. Le fonds sera en conséquence exposé aux marchés du crédit, ainsi qu'aux marchés de taux, y compris dans les pays hors OCDE (dont les marchés émergents) dans la limite 30% de l'actif net, et ce jusqu'à la phase de liquidation (telle que détaillée dans la section « Stratégie d'investissement »). La notation moyenne du portefeuille est supérieure ou égale à BBB- (notation dite « *investment grade* »).

Le fonds est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille du fonds est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve du respect de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	815 727 596,16	1 652 109 165,52
Part A EUR Acc en EUR		
Actif net	624 130 951,24	1 268 136 782,31
Nombre de titres	5 491 675,642	10 622 703,455
Valeur liquidative unitaire	113,65	119,37
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	1,37
Capitalisation unitaire sur revenu	3,50	4,51
Part A EUR Ydis en EUR		
Actif net	41 304 547,94	98 157 213,54
Nombre de titres	364 256,815	846 235,660
Valeur liquidative unitaire	113,39	115,99
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	0,00	1,36
Distribution unitaire sur revenu	3,00	3,00
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000	0,000 (1)
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,24	1,69
Part AW EUR Acc en EUR		
Actif net	1 506 072,05	3 574 845,20
Nombre de titres	13 267,435	29 999,527
Valeur liquidative unitaire	113,51	119,16
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,54	1,37
Capitalisation unitaire sur revenu	6,04	4,43
Part AW EUR Ydis en EUR		
Actif net	1 892 203,46	2 314 977,24
Nombre de titres	16 669,005	19 897,679
Valeur liquidative unitaire	113,51	116,34
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	0,00	1,36
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,54	0,00
Distribution unitaire sur revenu	2,70	2,70
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000	0,000 (1)
Report à nouveau unitaire sur revenu	3,34	5,01
Part F EUR Acc en EUR		
Actif net	99 098 362,79	179 262 535,02
Nombre de titres	854 061,189	1 463 360,960
Valeur liquidative unitaire	116,03	122,50
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	1,40
Capitalisation unitaire sur revenu	5,79	5,22

	31/12/2024	31/12/2025
Part F EUR Ydis en EUR		
Actif net	21 560 876,88	75 299 211,25
Nombre de titres	188 266,757	642 244,423
Valeur liquidative unitaire	114,52	117,24
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	0,00	1,38
Distribution unitaire sur revenu	3,50	3,50
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000	0,000 (1)
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,83	2,39
Part FW EUR Acc en EUR		
Actif net	9 310 013,08	13 439 092,98
Nombre de titres	81 562,749	111 597,870
Valeur liquidative unitaire	114,14	120,42
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,54	1,38
Capitalisation unitaire sur revenu	6,66	5,05
Part FW EUR Ydis en EUR		
Actif net	2 780 027,28	2 974 023,63
Nombre de titres	24 355,037	25 403,294
Valeur liquidative unitaire	114,14	117,07
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	0,00	1,37
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,54	0,00
Distribution unitaire sur revenu	3,20	3,20
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000	0,000 (1)
Report à nouveau unitaire sur revenu	3,46	5,22
Part Z EUR Acc en EUR		
Actif net	14 144 541,44	0,00
Nombre de titres	141 359,717	0,00
Valeur liquidative unitaire	100,06	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,13	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,35	0,00
Part Z EUR Acc en EUR		
Actif net	0,00	8 950 484,35
Nombre de titres	0,00	841,105
Valeur liquidative unitaire	0,00	10 641,34
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	14,45
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	41,95

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées auprès de 2 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur. Pour la dette court terme (souveraine en particulier), la note court terme de l'émetteur est retenue en cas d'absence de note d'émission

2ème niveau : la note la plus haute est retenue parmi celles disponibles des 2 agences de notation. Si l'écart entre les notes disponibles est considéré comme important ou s'il est identifié que l'élément est sujet à un événement ayant un impact significatif sur sa qualité de crédit, l'opportunité d'un recours à une notation interne est étudiée.

Si aucune note n'est disponible, une notation interne est systématiquement attribuée à l'élément.

La méthodologie de notation interne est basée sur une analyse fondamentale de l'émetteur en tenant compte des spécificités de l'émission.

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	FRAIS FACTURES A L'OPCVM	Assiette	TAUX BAREME
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part A EUR Acc : 1% TTC maximum Part A EUR Ydis : 1% TTC maximum Part AW EUR Acc : 1,3% TTC maximum Part AW EUR Ydis : 1,3% TTC maximum Part F EUR Acc : 0,5% TTC maximum Part F EUR Ydis : 0,5% TTC maximum Part FW EUR Acc : 0,8% TTC maximum Part FW EUR Ydis : 0,8% TTC maximum Part Z EUR Acc : 0%
2	Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,14% (taux forfaitaire**)
5	Commission de surperformance	Actif net	<u>Parts A EUR Acc et A EUR Ydis</u> : 20% maximum de cette surperformance lorsque celle-ci est constituée (1) <u>Parts AW EUR Acc et AW EUR Ydis</u> : Néant <u>Parts F EUR Acc et F EUR Ydis</u> : 20% maximum de cette surperformance lorsque celle-ci est constituée (1) <u>Parts FW EUR Acc et FW EUR Ydis</u> : Néant Part Z : Néant

(1) La commission de surperformance se fonde sur la comparaison sur l'exercice, entre la performance de chaque part du fonds et leur objectif de performance annualisé, soit respectivement 4,22% pour les parts A et 4,72% pour les parts F (le « Taux de Rendement Minimal »).

Dès lors que la performance depuis le début de l'exercice dépasse le Taux de Rendement Minimal et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée, une provision quotidienne de 20% maximum de cette surperformance est constituée. En cas de sous-performance, par rapport à au Taux de Rendement Minimal de la part indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% maximum de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Le taux effectif de la commission de surperformance est de 20% pour l'ensemble des parts du fonds. Toute sous-performance de la part par rapport au Taux de Rendement Minimal au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement de la part (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. La performance du fonds est représentée par la valeur de ses actifs bruts, nette de tous frais, avant provision de la commission de surperformance et en tenant compte des souscriptions et des rachats. Si le fonds est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :

- En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de « l'effet volume » de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

La totalité de la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de l'exercice.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (communément appelé « Swing Pricing ») afin de limiter le coût de réaménagement du portefeuille à la suite de mouvements significatifs du passif, dans le but de protéger l'intérêt des porteurs de parts. La valeur liquidative du fonds peut être impactée par des coûts de réaménagement du portefeuille si les souscriptions, conversions ou rachats sont effectués à un prix qui ne reflète pas le prix de vente ou d'achat réel des actifs du fonds. Cette différence de prix peut être due à des frais de transaction, à des taxes et autres coûts (tels que les coûts de liquidité), ainsi qu'à l'écart entre les prix d'achat et de vente des actifs. La valeur liquidative peut être ajustée d'un facteur d'ajustement (le « swing factor ») lorsque, à une date de valeur liquidative donnée, le total des souscriptions, conversions et rachats nets dépasse un certain seuil défini par la société de gestion. Ainsi, la valeur liquidative est ainsi ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si la variation de passif est positive (respectivement négative) de manière à réduire, pour les porteurs présents dans le fonds, le coût de réaménagement de portefeuille lié aux mouvements de passif. Le swing factor reflètera l'ensemble des coûts de transaction. Des informations sur l'application du mécanisme de swing pricing sont mises à la disposition des porteurs dans la section « Informations réglementaires » du site www.carmignac.com.

Le cas échéant, la valeur liquidative ajustée du swing factor est la seule valeur liquidative du fonds. Par exception à ce qui précède, les commissions de surperformance sont calculées en utilisant la valeur liquidative calculée avant l'application du swing factor.

Au cours de l'exercice, la société de gestion n'a pas eu à activer le mécanisme de swing pricing pour le compte du portefeuille.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part F EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part A EUR Ydis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part AW EUR Ydis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part AW EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part FW EUR Ydis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part FW EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part Z EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part F EUR Ydis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

B. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

B1. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	815 727 596,16	0,00
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	997 818 020,40	851 412 822,06
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-223 186 333,79	-65 182 234,69
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	51 492 780,66	14 539 978,44
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	14 592 568,37	-3 322 496,46
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 314 417,40	18 279 526,81
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-3 021 048,88	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 652 109 165,52	815 727 596,16

B2. RECONSTITUTION DE LA LIGNE « CAPITAUX PROPRES » DES FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT ET AUTRES VÉHICULES

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS AU COURS DE L'EXERCICE

B3a. NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES ET RACHÉTÉES PENDANT L'EXERCICE

	En parts	En montant
Part A EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	6 440 323,136	748 293 041,05
Parts rachetées durant l'exercice	-1 309 295,323	-153 061 512,29
Solde net des souscriptions/rachats	5 131 027,813	595 231 528,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 622 703,455	
Part A EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	535 887,361	61 077 950,89
Parts rachetées durant l'exercice	-53 908,516	-6 130 576,61
Solde net des souscriptions/rachats	481 978,845	54 947 374,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	846 235,660	
Part AW EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	20 055,282	2 322 210,32
Parts rachetées durant l'exercice	-3 323,190	-381 796,36
Solde net des souscriptions/rachats	16 732,092	1 940 413,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	29 999,527	
Part AW EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	17 619,048	2 014 249,70
Parts rachetées durant l'exercice	-14 390,374	-1 637 020,85
Solde net des souscriptions/rachats	3 228,674	377 228,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 897,679	
Part F EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	938 755,329	111 654 085,81
Parts rachetées durant l'exercice	-329 455,558	-39 643 361,55
Solde net des souscriptions/rachats	609 299,771	72 010 724,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 463 360,960	
Part F EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	509 252,443	58 736 250,31
Parts rachetées durant l'exercice	-55 274,777	-6 389 252,90
Solde net des souscriptions/rachats	453 977,666	52 346 997,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	642 244,423	
Part FW EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	39 346,870	4 625 975,57
Parts rachetées durant l'exercice	-9 311,749	-1 068 023,60
Solde net des souscriptions/rachats	30 035,121	3 557 951,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	111 597,870	
Part FW EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	1 470,613	168 450,49
Parts rachetées durant l'exercice	-422,356	-48 978,52
Solde net des souscriptions/rachats	1 048,257	119 471,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25 403,294	

B3a. NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES ET RACHÉTÉES PENDANT L'EXERCICE

	En parts	En montant
Part Z EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-141 359,717	-14 825 811,11
Solde net des souscriptions/rachats	-141 359,717	-14 825 811,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	
Part Z EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	841,105	8 925 806,26
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	841,105	8 925 806,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	841,105	

B3b. COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT ACQUISES

	En montant
Part A EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part A EUR Ydis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AW EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AW EUR Ydis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part F EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part F EUR Ydis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FW EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FW EUR Ydis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part Z EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part Z EUR Ydis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. FLUX CONCERNANT LE NOMINAL APPELÉ ET REMBOURSÉ SUR L'EXERCICE

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. FLUX SUR LES PASSIFS DE FINANCEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE D'ACTIONS

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
A EUR Acc FR001400KAV4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 268 136 782,31	10 622 703,455	119,37
A EUR Ydis FR001400KAW2	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	98 157 213,54	846 235,660	115,99
AW EUR Acc FR001400M1N0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 574 845,20	29 999,527	119,16
AW EUR Ydis FR001400M1O8	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	2 314 977,24	19 897,679	116,34
F EUR Acc FR001400KAX0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	179 262 535,02	1 463 360,960	122,50
F EUR Ydis FR001400KAY8	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	75 299 211,25	642 244,423	117,24
FW EUR Acc FR001400M1P5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	13 439 092,98	111 597,870	120,42
FW EUR Ydis FR001400M1Q3	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	2 974 023,63	25 403,294	117,07
Z EUR Acc FR0014013YG4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	8 950 484,35	841,105	10 641,34

C. INFORMATIONS RELATIVES AUX EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

C1. PRÉSENTATION DES EXPOSITIONS DIRECTES PAR NATURE DE MARCHÉ ET D'EXPOSITION

C1a. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ ACTIONS (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

**C1b. EXPOSITION SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES -
VENTILATION PAR PAYS ET MATURITÉ DE L'EXPOSITION**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR NATURE DE TAUX

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	1 574 430,66	1 264 077,66	310 353,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	76 209,90	0,00	0,00	0,00	76 209,90
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-10,76	0,00	0,00	0,00	-10,76
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		1 264 077,66	310 353,00	0,00	76 199,14

C1d. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)]3 - 6 mois] (*)]6 - 12 mois] (*)]1 - 3 ans] (*)]3 - 5 ans] (*)]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	5 981,29	36 517,92	369 767,69	461 624,33	700 539,43
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	76 209,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-10,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	76 199,15	0,00	5 981,29	36 517,92	369 767,69	461 624,33	700 539,43

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DES DEVICES

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP			
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	147 159,43	21 608,49	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 327,69	1 957,83	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-10,76	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	291,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-150 759,45	-23 250,55	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	8,11	315,77	0,00	0,00	0,00

C1f. EXPOSITION DIRECTE AUX MARCHÉS DE CRÉDIT(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 172 377,22	402 053,44	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	1 172 377,22	402 053,44	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. EXPOSITION DES OPÉRATIONS FAISANT INTERVENIR UNE CONTREPARTIE

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR	0,58	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
GOLDMAN SACHS INTL LTD	0,00	1,39
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	174,65
Dettes		
Collatéral espèces		
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	100,00

C2. EXPOSITIONS INDIRECTES POUR LES OPC DE MULTI-GESTION

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. EXPOSITION SUR LES PORTEFEUILLES DE CAPITAL INVESTISSEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. EXPOSITION SUR LES PRÊTS POUR LES OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

D1. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	5 330 428,24
	Coupons et dividendes en espèces	401 572,60
Total des créances		5 732 000,84
Dettes		
	Rachats à payer	1 095 740,98
	Frais de gestion fixe	344 386,28
	Frais de gestion variable	2 537 059,63
	Collatéraux	100 000,00
Total des dettes		4 077 186,89
Total des créances et des dettes		1 654 813,95

D2. FRAIS DE GESTION, AUTRES FRAIS ET CHARGES

	31/12/2025
Part A EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 451 087,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,14
Frais de gestion variables provisionnés	1 814 708,79
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,18
Frais de gestion variables acquis	189 274,85
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part A EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	821 935,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,14
Frais de gestion variables provisionnés	123 047,17
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,17
Frais de gestion variables acquis	7 494,97
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part AW EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	41 904,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,44
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part AW EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	27 097,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,44
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

31/12/2025

Part F EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	959 351,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Frais de gestion variables provisionnés	265 353,82
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,18
Frais de gestion variables acquis	64 945,04
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part F EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	314 818,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Frais de gestion variables provisionnés	65 165,58
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,13
Frais de gestion variables acquis	7 069,41
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part FW EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	103 933,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,94
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part FW EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	27 077,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,94
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	31/12/2025
Part Z EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	14 111,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part Z EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	959,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS, ÉMIS ET/OU GÉRÉS PAR LE GROUPE

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

D5a. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX REVENUS NETS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	63 566 715,09	27 142 024,62
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	63 566 715,09	27 142 024,62
Report à nouveau	903 121,65	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	64 469 836,74	27 142 024,62

Part A EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	47 962 912,73	19 257 097,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	47 962 912,73	19 257 097,68
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	47 962 912,73	19 257 097,68
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	47 962 912,73	19 257 097,68
Total	47 962 912,73	19 257 097,68
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part A EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	3 761 291,25	1 183 283,32
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 761 291,25	1 183 283,32
Report à nouveau	210 277,66	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 971 568,91	1 183 283,32
Affectation :		
Distribution	2 538 706,98	1 092 770,45
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1 432 861,93	90 512,87
Capitalisation	0,00	0,00
Total	3 971 568,91	1 183 283,32
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	846 235,660	364 256,815
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,00	3,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	11,95

Part AW EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	133 051,22	80 246,72
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	133 051,22	80 246,72
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	133 051,22	80 246,72
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	133 051,22	80 246,72
Total	133 051,22	80 246,72
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part AW EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	86 903,64	100 814,20
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	86 903,64	100 814,20
Report à nouveau	66 616,87	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	153 520,51	100 814,20
Affectation :		
Distribution	53 723,73	45 006,31
Report à nouveau du revenu de l'exercice	99 796,78	55 807,89
Capitalisation	0,00	0,00
Total	153 520,51	100 814,20
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	19 897,679	16 669,005
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,70	2,70
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,55

Part F EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	7 646 238,81	4 948 076,11
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	7 646 238,81	4 948 076,11
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	7 646 238,81	4 948 076,11
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	7 646 238,81	4 948 076,11
Total	7 646 238,81	4 948 076,11
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part F EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	3 250 555,30	816 715,22
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 250 555,30	816 715,22
Report à nouveau	538 247,53	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 788 802,83	816 715,22
Affectation :		
Distribution	2 247 855,48	658 933,65
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1 540 947,35	157 781,57
Capitalisation	0,00	0,00
Total	3 788 802,83	816 715,22
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	642 244,423	188 266,757
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,50	3,50
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	6,24

Part FW EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	564 332,78	543 491,83
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	564 332,78	543 491,83
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	564 332,78	543 491,83
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	564 332,78	543 491,83
Total	564 332,78	543 491,83
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part FW EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	126 144,57	162 285,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	126 144,57	162 285,68
Report à nouveau	87 979,59	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	214 124,16	162 285,68
Affectation :		
Distribution	81 290,54	77 936,12
Report à nouveau du revenu de l'exercice	132 833,62	84 349,56
Capitalisation	0,00	0,00
Total	214 124,16	162 285,68
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	25 403,294	24 355,037
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,20	3,20
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,80

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	0,00	50 013,86
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,00	50 013,86
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,00	50 013,86
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	50 013,86
Total	0,00	50 013,86
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	35 284,79	0,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	35 284,79	0,00
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	35 284,79	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	35 284,79	0,00
Total	35 284,79	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISÉES ET LATENTES NETTES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	18 954 802,60	-69 543,02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	18 954 802,60	-69 543,02
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	18 954 802,60	-69 543,02

Part A EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	14 586 347,27	24 503,35
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	14 586 347,27	24 503,35
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	14 586 347,27	24 503,35
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	14 586 347,27	24 503,35
Total	14 586 347,27	24 503,35
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part A EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 156 307,52	2 426,47
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 156 307,52	2 426,47
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 156 307,52	2 426,47
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1 156 307,52	0,00
Capitalisation	0,00	2 426,47
Total	1 156 307,52	2 426,47
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part AW EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	41 138,40	-7 244,87
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	41 138,40	-7 244,87
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	41 138,40	-7 244,87
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	41 138,40	-7 244,87
Total	41 138,40	-7 244,87
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part AW EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	27 221,91	-9 098,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	27 221,91	-9 098,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	27 221,91	-9 098,61
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	27 221,91	0,00
Capitalisation	0,00	-9 098,61
Total	27 221,91	-9 098,61
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part F EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 055 185,97	-3 201,39
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 055 185,97	-3 201,39
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 055 185,97	-3 201,39
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 055 185,97	-3 201,39
Total	2 055 185,97	-3 201,39
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part F EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	887 314,87	428,12
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	887 314,87	428,12
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	887 314,87	428,12
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	887 314,87	0,00
Capitalisation	0,00	428,12
Total	887 314,87	428,12
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part FW EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	154 136,92	-44 755,01
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	154 136,92	-44 755,01
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	154 136,92	-44 755,01
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	154 136,92	-44 755,01
Total	154 136,92	-44 755,01
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part FW EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	34 990,32	-13 353,81
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	34 990,32	-13 353,81
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	34 990,32	-13 353,81
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	34 990,32	0,00
Capitalisation	0,00	-13 353,81
Total	34 990,32	-13 353,81
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,00	-19 247,27
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,00	-19 247,27
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,00	-19 247,27
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	-19 247,27
Total	0,00	-19 247,27
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	12 159,42	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	12 159,42	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	12 159,42	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	12 159,42	0,00
Total	12 159,42	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS EN EUR

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			1 574 430 661,88	95,30
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 574 430 661,88	95,30
Assurance			14 370 366,50	0,87
ASS GENERALI 4.083% 16-07-35	EUR	4 000 000	4 057 929,21	0,25
ATHORA 5.875% 10-09-34	EUR	3 450 000	3 738 393,06	0,23
INTESA VITA 4.217% 05-03-35	EUR	5 140 000	5 342 867,98	0,32
PERMANENT TSB GROUP 3.875% 22-12-35	EUR	1 230 000	1 231 176,25	0,07
Automobiles			680 120,03	0,04
FORD OTOMOTIV SANAYI AS 7.125% 25-04-29	USD	760 000	680 120,03	0,04
Banques commerciales			496 124 901,20	30,04
AFRICAN DEVELOPMENT BANK ADB 5.75% PERP	USD	625 000	546 811,66	0,03
ALPHA BANK 3.125% 30-10-31	EUR	3 529 000	3 513 600,51	0,21
ALPHA BANK 4.308% 23-07-36	EUR	3 900 000	4 023 074,44	0,24
ALPHA BANK 5.0% 12-05-30 EMTN	EUR	600 000	655 039,64	0,04
ALPHA BANK 6.0% 13-09-34 EMTN	EUR	3 405 000	3 736 560,94	0,23
ALPHA SERVICES AND 7.5% PERP	EUR	4 500 000	5 000 693,99	0,30
Banca Comerciala Romana 4.0% 25-11-31	EUR	5 000 000	4 991 115,75	0,30
BANCA SELLA 4.875% 18-07-29	EUR	4 000 000	4 252 056,16	0,26
BANCO BPM 4.0% 01-01-36 EMTN	EUR	12 000 000	12 047 680,27	0,73
BANCO BPM 9.5% PERP	EUR	220 000	252 811,26	0,02
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 4.75% 20-03-37	EUR	10 000 000	10 830 148,63	0,66
BANCO DE BADELL 5.125% 27-06-34	EUR	1 500 000	1 618 790,86	0,10
BANCO DE BADELL 5.5% 08-09-29	EUR	10 000 000	10 844 815,07	0,66
BANCO DEL ESTADO DE CHILE 7.95% PERP	USD	2 700 000	2 464 817,57	0,15
BANKINTER 4.125% 08-08-35	EUR	2 000 000	2 067 774,11	0,13
BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT 8.2% 13-02-55	USD	1 500 000	1 333 306,37	0,08
BARCLAYS 4.506% 31-01-33	EUR	250 000	272 513,81	0,02
BARCLAYS 4.616% 26-03-37 EMTN	EUR	5 250 000	5 596 015,63	0,34
BARCLAYS 4.918% 08-08-30 EMTN	EUR	5 000 000	5 396 679,79	0,33
BARCLAYS 5.746% 31-07-32 EMTN	GBP	8 000 000	9 988 092,55	0,60
BARCLAYS E3R+0.68% 31-10-29	EUR	10 000 000	10 051 993,33	0,61
BBVA 4.0% 25-02-37	EUR	13 400 000	13 980 634,85	0,85
BBVA 4.875% 08-02-36 EMTN	EUR	10 000 000	10 980 939,04	0,66
BBVA BANCOMER SATEXAS 7.625% 11-02-35	USD	2 300 000	2 118 733,06	0,13
BELFIUS SANV 3.25% 14-11-31	EUR	1 800 000	1 782 225,25	0,11
BELFIUS SANV 4.875% 11-06-35	EUR	600 000	646 935,49	0,04
BELFIUS SANV 6.125% PERP	EUR	12 000 000	12 496 343,20	0,76
BK IRELAND GROUP 4.75% 10-08-34	EUR	1 111 000	1 174 638,38	0,07
BK IRELAND GROUP 6.125% PERP	EUR	3 666 000	3 833 271,07	0,23
BNP PAR 3.945% 18-02-37 EMTN	EUR	14 600 000	15 149 535,00	0,92

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BNP PAR 4.159% 28-08-34 EMTN	EUR	1 700 000	1 757 837,45	0,11
BNP PAR 4.1986% 16-07-35 EMTN	EUR	7 000 000	7 270 061,50	0,44
BNP PAR 7.375% PERP	EUR	200 000	221 056,05	0,01
BNP PAR 8.0% PERP	USD	300 000	283 117,77	0,02
BPCE 2.125% 13-10-46	EUR	5 000 000	4 518 977,05	0,27
BPCE 4.0% 20-01-34 EMTN	EUR	3 000 000	3 150 243,49	0,19
BPCE 4.25% 16-07-35 EMTN	EUR	3 400 000	3 533 361,04	0,21
BPER BANCA 3.625% 15-01-31	EUR	2 466 000	2 586 283,71	0,16
BQ POSTALE 3.0% PERP	EUR	7 000 000	6 577 180,08	0,40
BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	EUR	4 900 000	5 052 357,78	0,31
CA 4.125% 18-03-35 EMTN	EUR	9 000 000	9 457 632,12	0,57
CA 5.5% 28-08-33 EMTN	EUR	800 000	862 483,23	0,05
CA 5.875% PERP EMTN	EUR	6 600 000	6 786 922,08	0,41
CA 6.5% PERP EMTN	EUR	1 300 000	1 378 899,89	0,08
CAIXABANK 3.875% 14-05-38 EMTN	EUR	6 400 000	6 383 491,51	0,39
CAIXABANK 4.375% 08-08-36 EMTN	EUR	4 500 000	4 710 507,53	0,29
CAIXABANK 6.25% PERP	EUR	11 600 000	12 351 425,93	0,75
CAIXABANK 7.5% PERP	EUR	600 000	674 722,89	0,04
CAIXABANK E3R+0.65% 26-06-29	EUR	5 000 000	5 021 643,89	0,30
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 3.5% 25-06-29	EUR	2 100 000	2 158 721,75	0,13
CRELAN 6.0% 28-02-30 EMTN	EUR	100 000	113 678,83	0,01
CW BK AUST 4.266% 04-06-34	EUR	10 000 000	10 564 534,93	0,64
DEUTSCHE KREDITBANK AG 2.875% 12-02-31	EUR	7 000 000	6 968 453,97	0,42
DE VOLKSBANK NV 4.125% 27-11-35	EUR	6 000 000	6 106 755,21	0,37
DNB BANK A 3.75% 02-07-35 EMTN	EUR	2 000 000	2 063 334,66	0,12
EFG EUROBANK 3.25% 12-03-30	EUR	3 090 000	3 181 906,76	0,19
EFG EUROBANK 4.25% 30-04-35	EUR	6 600 000	6 802 782,29	0,41
EFG EUROBANK 4.875% 30-04-31	EUR	1 600 000	1 754 800,66	0,11
ERSTE GR BK 4.0% 15-01-35	EUR	12 500 000	13 150 051,37	0,80
ERSTE GR BK 7.0% PERP	EUR	3 600 000	3 938 451,23	0,24
HSBC 4.599% 22-03-35	EUR	667 000	716 043,84	0,04
IBERCAJA 4.125% 18-08-36	EUR	4 600 000	4 711 167,82	0,29
ING GROEP NV 2.875% 10-11-30	EUR	6 000 000	5 976 965,75	0,36
ING GROEP NV 3.0% 17-08-31	EUR	10 000 000	10 021 890,41	0,61
ING GROEP NV 4.25% 26-08-35	EUR	1 700 000	1 766 801,27	0,11
ING GROEP NV 8.0% PERP	USD	600 000	559 576,25	0,03
INTE 6.375% PERP	EUR	2 200 000	2 307 061,24	0,14
JYSKE BANK DNK 5.125% 01-05-35	EUR	300 000	326 442,70	0,02
KBC GROUPE 4.75% 17-04-35 EMTN	EUR	400 000	432 744,41	0,03
KBC GROUPE 6.0% PERP	EUR	3 600 000	3 730 964,72	0,23
LLOYDS BANKING GROUP 4.0% 09-05-35	EUR	2 114 000	2 204 079,57	0,13
LLOYDS BANKING GROUP 4.375% 05-04-34	EUR	220 000	233 982,61	0,01
MBANK SPOLKA AKCYJNA 4.034% 27-09-30	EUR	2 800 000	2 906 489,75	0,18
MBANK SPOLKA AKCYJNA 4.7784% 25-09-35	EUR	1 000 000	1 053 162,52	0,06
MBH BANK 5.25% 29-01-30 EMTN	EUR	15 086 000	16 106 386,04	0,97

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MONETA MONEY BANK 4.414% 11-09-30	EUR	2 700 000	2 808 305,25	0,17
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.0% 30-07-35	EUR	1 440 000	1 484 977,91	0,09
NATL BANK OF GREECE 2.75% 21-07-29	EUR	1 750 000	1 764 660,68	0,11
NATL BANK OF GREECE 8.0% 03-01-34	EUR	1 320 000	1 473 144,23	0,09
NATWEST GROUP 3.24% 13-05-30	EUR	6 500 000	6 676 428,25	0,40
NATWEST GROUP 3.723% 25-02-35	EUR	9 000 000	9 325 467,00	0,56
NATWEST GROUP 6.475% 01-06-34	USD	941 000	846 560,03	0,05
NATWEST GROUP 7.416% 06-06-33	GBP	360 000	437 610,20	0,03
Nova Kreditna Banka Maribor dd 4.75% 03-04-28	EUR	300 000	318 365,38	0,02
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 4.5% 29-05-30	EUR	1 000 000	1 067 421,58	0,06
PIRAEUS BANK 4.625% 17-07-29	EUR	575 000	611 667,47	0,04
PIRAEUS BANK 5.375% 18-09-35	EUR	2 100 000	2 234 056,38	0,14
PIRAEUS BANK 6.75% 05-12-29	EUR	500 000	554 568,94	0,03
PIRAEUS BANK 7.25% 17-04-34	EUR	2 540 000	2 920 288,10	0,18
PKO Bank Polski 4.5% 18-06-29	EUR	8 000 000	8 471 686,58	0,51
RAIFFEISENBANK A S E 4.959% 05-06-30	EUR	2 800 000	3 002 215,12	0,18
Raiffeisen Bank Zrt 4.191% 01-07-31	EUR	6 300 000	6 466 266,58	0,39
Raiffeisen Bank Zrt 5.15% 23-05-30	EUR	6 400 000	6 901 688,11	0,42
RCI BANQUE 5.5% 09-10-34 EMTN	EUR	5 000 000	5 337 376,37	0,32
SG 10.0% PERP	USD	350 000	334 274,91	0,02
SG 3.75% 15-07-31	EUR	2 000 000	2 062 313,42	0,12
SG 3.75% 17-05-35 EMTN	EUR	7 500 000	7 678 750,17	0,46
SG 8.125% PERP	USD	3 846 000	3 478 505,43	0,21
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 3.125% 05-11-31	EUR	10 000 000	9 976 176,03	0,60
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.5% 27-11-34	EUR	350 000	367 096,31	0,02
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 6.75% PERP	USD	3 600 000	3 220 175,40	0,19
TORONTO DOMINION BANK 4.03% 23-01-36	EUR	7 300 000	7 690 751,50	0,47
UBS GROUP AG 3.162% 11-08-31	EUR	2 000 000	2 016 429,26	0,12
UBS GROUP AG 6.6% PERP	USD	4 500 000	3 998 273,66	0,24
UNICAJA BANCO SA E 3.5% 30-06-31	EUR	1 600 000	1 639 069,26	0,10
UNICREDIT 3.2% 22-09-31 EMTN	EUR	1 850 000	1 854 768,87	0,11
UNICREDIT 3.8% 16-01-33 EMTN	EUR	7 500 000	7 864 648,46	0,48
UNICREDIT 4.175% 24-06-37 EMTN	EUR	6 300 000	6 544 407,21	0,40
UNICREDIT 5.375% 16-04-34 EMTN	EUR	750 000	822 413,78	0,05
UNICREDIT 5.625% PERP EMTN	EUR	16 130 000	16 374 766,10	0,99
UNICREDIT 6.5% PERP EMTN	EUR	3 181 000	3 416 244,04	0,21
Biens de consommation durables			6 283 839,60	0,38
INTL DESIGN GROUP 10.0% 15-11-28	EUR	1 336 000	1 143 207,29	0,07
NE PROPERTY BV 3.875% 30-09-33	EUR	2 560 000	2 572 999,54	0,15
NE PROPERTY BV 4.25% 21-01-32	EUR	2 400 000	2 567 632,77	0,16
Boissons			931 640,34	0,06
ANADOLU EFES BIRACILIK VE MALT SANAYI AS 3.375% 29-06-28	USD	200 000	158 584,44	0,01
COCA COLA ICECEK SANAYI 4.5% 20-01-29	USD	900 000	773 055,90	0,05

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Compagnies aériennes			19 325 921,29	1,17
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 5.25% 15-01-55	EUR	8 800 000	9 602 662,47	0,58
FINNAIR 4.75% 24-05-29	EUR	9 200 000	9 723 258,82	0,59
Construction et ingénierie			1 909 826,94	0,12
HTA GROUP 7.5% 04-06-29	USD	670 000	594 701,42	0,04
RONESANS HOLDING ANONIM SIRKETI 8.5% 10-10-29	USD	1 500 000	1 315 125,52	0,08
Crédit à la consommation			5 631 985,19	0,34
HARVEST CLO XXIV DAC E3R+3.25% 15-07-34	EUR	500 000	509 477,72	0,03
HENLEY CLO I DAC E3R+0.95% 25-07-34	EUR	400 000	402 711,26	0,02
INTL PERSONAL FINANCE 10.75% 14-12-29	EUR	3 521 000	3 843 091,41	0,24
RRE 11 LOAN MANAGEMENT DAC E3R+6.6% 31-03-35	EUR	500 000	517 471,59	0,03
VALARIS 8.375% 30-04-30	USD	400 000	359 233,21	0,02
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			15 308 355,38	0,93
B3 SA BRASIL BOLSA BALCAO 4.125% 20-09-31	USD	300 000	242 859,00	0,01
DELLA TOFFOLA FRANCE E3R+4.25% 05-11-31	EUR	4 013 000	4 027 542,18	0,24
LA DORIA E3R+3.375% 30-12-30	EUR	5 600 000	5 719 230,69	0,36
SAMMONTANA ITALIA E3R+3.75% 15-10-31	EUR	5 200 000	5 318 723,51	0,32
Divertissement			321 501,67	0,02
SOTHEBYS BIDFAIR 5.875% 01-06-29	USD	400 000	321 501,67	0,02
Electricité			2 675 929,62	0,16
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4.75% PERP	EUR	2 500 000	2 675 929,62	0,16
Epargne et prêts hypothécaires			34 506 235,06	2,09
AVOCA CLO XXI DAC E3R+1.25% 15-07-38	EUR	15 000 000	15 121 852,50	0,92
BARINGS EURO CLO E3R+3.65% 25-07-35	EUR	500 000	507 043,23	0,03
JUBILEE CLO 2022XXVI DAC E3R+6.94% 15-04-38	EUR	2 500 000	2 551 147,08	0,15
ROCKFORD TOWER EUROPE CLO E3R+1.3% 15-07-38	EUR	15 000 000	15 147 533,50	0,92
TIKEHAU CLO II DAC E3R+3.4% 07-09-35	EUR	1 162 000	1 178 658,75	0,07
Equipement et services pour l'énergie			17 535 555,88	1,06
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.0% 15-11-28	USD	3 114 000	2 306 216,44	0,14
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.0% 15-11-28	USD	1 400 000	1 037 658,88	0,06
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.375% 15-11-30	USD	4 100 000	3 193 151,75	0,19
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.375% 15-11-30	USD	3 300 000	2 568 562,84	0,16
ODFJELL RIG III 7.25% 08-03-31	USD	4 000 000	3 480 701,61	0,21
TGS A FIX 15-01-30	USD	3 784 000	3 490 596,40	0,21
TRANSOCEAN 8.25% 15-05-29	USD	500 000	433 171,20	0,03
TRANSOCEAN 8.5% 15-05-31	USD	1 200 000	1 025 496,76	0,06
Equipements électriques			1 906 211,32	0,12
ALSTOM 5.868% PERP	EUR	500 000	539 896,98	0,03
NEXANS 4.125% 29-05-29	EUR	1 300 000	1 366 314,34	0,09
Equipements et fournitures médicaux			1 382 660,86	0,08
WERFENLIFE 4.25% 03-05-30 EMTN	EUR	1 300 000	1 382 660,86	0,08

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Finances			505 511,17	0,03
ST PAUL S CLO VII DAC E3R+3.5% 18-07-34	EUR	500 000	505 511,17	0,03
Gaz			5 509 419,59	0,33
APA INFRASTRUCTURE 7.125% 09-11-83	EUR	4 750 000	5 509 419,59	0,33
Gestion et promotion immobilière			25 597 992,23	1,55
CIBANCO SA INSTITUCION DE BANCA CIB3332 4.375% 22-07-31	USD	7 000 000	5 368 769,30	0,32
ESIC SUKUK 5.831% 14-02-29	USD	3 000 000	2 688 091,66	0,16
PROVIDUS CLO IV DAC E3R+3.25% 20-04-34	EUR	1 000 000	1 011 284,82	0,06
PUBLIC PROPERTY INVEST A 3.875% 16-10-31	EUR	9 216 000	9 126 414,17	0,56
PUBLIC PROPERTY INVEST A 4.625% 12-03-30	EUR	6 940 000	7 403 432,28	0,45
Gestion immobilière et développement			29 884 268,53	1,81
MOBILIARE 6.75% 10-11-32	USD	4 900 000	4 182 825,58	0,25
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 0.75% 14-11-28	EUR	5 000 000	4 237 992,47	0,26
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1.125% 26-09-29	EUR	20 400 000	16 785 997,48	1,01
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.624% PERP	EUR	3 900 000	2 913 729,00	0,18
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.625% PERP	EUR	2 400 000	1 763 724,00	0,11
Grands magasins et autres			1 975 624,55	0,12
PROSUS NV 2.031% 03-08-32 EMTN	EUR	2 180 000	1 975 624,55	0,12
Grossistes			3 159 350,99	0,19
AZELIS FINANCE NV 4.75% 25-09-29	EUR	3 036 000	3 159 350,99	0,19
Hôtels, restaurants et loisirs			24 949 836,08	1,51
ACCOR 4.875% PERP	EUR	1 100 000	1 147 339,55	0,07
ACCOR 7.25% PERP	EUR	100 000	115 184,65	0,01
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS 6.5% 18-07-30	EUR	720 000	747 243,94	0,05
BOOKING 3.0% 07-11-30	EUR	6 430 000	6 421 282,95	0,39
CARNIVAL 1.0% 28-10-29	EUR	120 000	112 068,05	0,01
GENTING NEW YORK LLC 7.25% 01-10-29	USD	6 564 000	5 853 534,20	0,35
SANIIKOS FINANCIAL HOLDINGS 1 SARL 7.25% 31-07-30	EUR	9 750 000	10 553 182,74	0,63
Industrie aérospatiale et défense			5 354 794,13	0,32
CZECHOSLOVAK GROUP AS 5.25% 10-01-31	EUR	2 900 000	3 085 805,42	0,18
MTU AERO ENGINES 3.875% 18-09-31	EUR	2 170 000	2 268 988,71	0,14
Infrastructure de transports			4 291 675,94	0,26
AUTOSTRADA PER L ITALIA 2.0% 15-01-30	EUR	180 000	175 504,87	0,01
TAV HAVALIMANLARI HOLDING AS 8.5% 07-12-28	USD	4 600 000	4 116 171,07	0,25
Marchés de capitaux			208 722 524,12	12,63
ABN AMRO BK 5.5% 21-09-33 EMTN	EUR	5 000 000	5 360 063,01	0,32
ABN AMRO BK 5.75% PERP	EUR	11 200 000	11 513 243,58	0,70
ABN AMRO BK 6.375% PERP	EUR	10 000 000	10 871 260,22	0,66
ABN AMRO BK 6.875% PERP	EUR	200 000	222 522,26	0,01
AIB GROUP 4.625% 20-05-35 EMTN	EUR	1 270 000	1 356 377,57	0,08
AIB GROUP 6.0% PERP	EUR	9 230 000	9 721 383,13	0,59

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ARBOUR CLO V DAC E3R+2.0% 15-06-38	EUR	3 000 000	3 032 427,80	0,18
ARBOUR CLO V DAC E3R+2.45% 15-06-38	EUR	3 125 000	3 167 870,52	0,19
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 5.0% 22-04-34	EUR	300 000	324 543,74	0,02
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 6.0% PERP	EUR	3 600 000	3 724 344,00	0,23
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 7.0% PERP	EUR	3 600 000	3 919 068,00	0,24
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 8.0% PERP	USD	2 800 000	2 663 881,44	0,16
BANK OF MONTREAL 3.25% 09-01-32	EUR	9 000 000	9 092 631,58	0,55
BK LC LUX FINCO1 SARL 5.25% 30-04-29	EUR	1 950 000	1 995 608,88	0,12
BLUE OWL CREDIT INCOME 4.25% 31-01-31	EUR	1 272 000	1 252 362,67	0,08
BREAKWATER ENERGY HLDGS S A R L 9.25% 15-11-30	USD	5 000 000	4 469 233,83	0,27
CAIRN CLO XII DAC E3R+3.6% 15-07-34	EUR	500 000	509 894,48	0,03
CESKA SPORITELNA AS 3.743% 09-09-32	EUR	5 000 000	5 069 153,29	0,31
CESKA SPORITELNA AS 4.57% 03-07-31	EUR	2 000 000	2 132 226,44	0,13
CITADELE BANKA AS 3.875% 23-12-29	EUR	525 000	527 538,45	0,03
EFG EUROBANK 6.25% 25-04-34	EUR	380 000	423 861,27	0,03
ELM BV FOR JULIUS BAER GROUP 3.875% 13-09-29	EUR	4 000 000	4 119 710,96	0,25
FINEBANK BANCA FINE 7.5% PERP	EUR	2 350 000	2 599 753,65	0,16
GOLDSTORY SAS 6.75% 01-02-30	EUR	2 000 000	2 136 605,11	0,13
HLD EUROPE SCA 4.125% 02-04-30	EUR	3 960 000	4 141 557,32	0,25
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 3.125% 22-08-31	EUR	6 300 000	6 338 700,55	0,38
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.25% 18-09-35	EUR	6 600 000	6 803 192,75	0,41
MORGAN STANLEY 3.521% 22-05-31	EUR	10 000 000	10 326 991,92	0,63
OCP EURO CLO 20204 DAC E3R+2.25% 20-10-39	EUR	8 000 000	8 176 194,04	0,49
OCP EURO CLO 20204 DAC E3R+3.25% 20-10-39	EUR	8 000 000	8 225 276,27	0,50
OTP BANK 4.25% 16-10-30 EMTN	EUR	8 460 000	8 768 041,35	0,53
OTP BANK 4.75% 12-06-28 EMTN	EUR	4 000 000	4 199 013,42	0,25
OTP BANK 5.0% 31-01-29 EMTN	EUR	9 210 000	9 994 032,16	0,60
OTP BANK 8.75% 15-05-33 EMTN	USD	1 558 000	1 427 348,98	0,09
OZLME VI DAC E3R+3.4% 15-10-34	EUR	500 000	506 190,30	0,03
PERSHING SQUARE 4.25% 29-04-30	EUR	12 000 000	12 524 772,33	0,76
PERSHING SQUARE 5.5% 28-10-32	USD	9 600 000	8 270 665,14	0,50
PINNACLE BID 8.25% 11-10-28	EUR	1 120 000	1 213 739,33	0,07
PROVIDUS CLO XII DAC E3R+1.95% 18-08-38	EUR	5 500 000	5 650 160,63	0,34
RAIFFEISEN BANK INTL AG 3.5% 18-02-32	EUR	4 600 000	4 749 181,78	0,29
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.625% 21-08-29	EUR	200 000	216 474,92	0,01
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7.375% PERP	EUR	12 200 000	13 098 893,65	0,80
TORO EUROPEAN CLO 6 DAC E3R+0.92% 12-01-32	EUR	1 300 000	1 028 784,50	0,06
WINTERSHALL DEA SCHWEIZ BV 1.332% 25-09-28	EUR	3 000 000	2 857 746,90	0,17
Matériaux de construction			527 892,53	0,03
IMERYS 4.75% 29-11-29 EMTN	EUR	500 000	527 892,53	0,03
Media			2 306 047,53	0,14
IPSOS 3.75% 22-01-30	EUR	2 200 000	2 306 047,53	0,14
Médias			4 670 663,75	0,28
IPD 3 BV 5.5% 15-06-31	EUR	3 600 000	3 661 220,00	0,22

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IPD 3 BV E3R+3.375% 15-06-31	EUR	1 000 000	1 009 443,75	0,06
Métaux et minerais			2 003 335,60	0,12
IVANHOE MINES 7.875% 23-01-30	USD	2 200 000	2 003 335,60	0,12
Ordinateurs et périphériques			1 519 645,59	0,09
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15-12-29	EUR	2 700 000	1 519 645,59	0,09
Papier et industrie du bois			6 126 805,07	0,37
TORNATOR OYJ 3.75% 17-10-31	EUR	6 000 000	6 126 805,07	0,37
Pétrole et gaz			119 304 195,29	7,22
AZULE ENERGY FINANCE 8.125% 23-01-30	USD	3 097 000	2 743 690,96	0,17
BP CAP MK 3.625% PERP	EUR	2 360 000	2 408 849,71	0,15
BP CAP MK 4.375% 31-12-99	EUR	6 250 000	6 406 272,26	0,39
BP CAP MK 6.45% PERP	USD	129 000	119 066,65	0,01
ENI 3.375% PERP	EUR	1 550 000	1 543 935,04	0,09
ENI 4.5% PERP EMTN	EUR	3 636 000	3 811 660,64	0,23
ENI 4.875% PERP	EUR	13 400 000	14 059 782,04	0,86
GOLAR LNG 7.75% 19-09-29	USD	8 400 000	7 325 866,01	0,44
ITHACA ENERGY NORTH SEA 8.125% 15-10-29	USD	3 000 000	2 703 240,17	0,16
MEDCO MAPLE TREE PTE 8.96% 27-04-29	USD	1 553 000	1 402 887,17	0,08
MURPHY OIL CORPORATION 6.0% 01-10-32	USD	2 000 000	1 725 959,67	0,10
OMV AG 4.3702% PERP	EUR	9 000 000	9 133 770,50	0,55
PARATUS ENERGY SERVICES 9.5% 27-06-29	USD	2 700 000	2 305 928,31	0,14
PEARL PETROLEUM 13.0% 15-05-28	USD	3 800 000	3 591 421,61	0,22
REPSOL EUROPE FINANCE SARL 4.5% PERP	EUR	6 000 000	6 236 097,12	0,38
SEADRILL NEW FINANCE 8.375% 01-08-30	USD	200 000	182 818,08	0,01
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4.625% 04-11-31	EUR	1 950 000	1 965 504,77	0,12
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4.75% 07-10-29	EUR	5 085 000	5 275 572,22	0,32
TOTALENERGIES SE 2.125% PERP	EUR	760 000	688 826,47	0,04
TOTALENERGIES SE FR 4.12% PERP	EUR	13 104 000	13 839 665,74	0,84
TRANSPORTES AEREOS PORTUGUESES 5.125% 15-11-29	EUR	8 800 000	9 225 065,52	0,56
VAR ENERGI A 3.875% 12-03-31	EUR	8 000 000	8 305 505,21	0,50
VAR ENERGI A 7.862% 15-11-83	EUR	5 006 000	5 858 940,86	0,35
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 3.83% 03-10-29	EUR	8 300 000	8 443 868,56	0,51
Producteur et commerce d'énergie indépendants			6 143 689,38	0,37
SAAVI ENERGIA SARL 8.875% 10-02-35	USD	6 444 000	6 143 689,38	0,37
Produits alimentaires			31 152 545,81	1,89
AGROSUPER 4.6% 20-01-32	USD	300 000	251 071,99	0,02
BARRY CAL 4.0% 14-06-29	EUR	4 000 000	4 189 683,01	0,25
BARRY CAL 4.25% 19-08-31	EUR	10 800 000	11 260 673,26	0,69
BEL 4.375% 11-04-29	EUR	700 000	741 848,21	0,04
DANONE 3.95% PERP EMTN	EUR	9 000 000	9 142 966,19	0,55
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV 4.85% PERP	EUR	5 250 000	5 566 303,15	0,34

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits chimiques			8 273 730,37	0,50
ARKEMA 3.5% 12-09-34 EMTN	EUR	500 000	490 701,20	0,03
ARKEMA 4.8% PERP EMTN	EUR	300 000	318 495,29	0,02
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 2.875% 09-09-29	EUR	1 650 000	1 661 334,71	0,10
ROQUETTE FRERES 3.774% 25-11-31	EUR	3 300 000	3 327 371,15	0,20
ROQUETTE FRERES 5.494% PERP	EUR	1 500 000	1 610 375,18	0,10
SIERRACOL ENERGY ANDINA LLC 6.0% 15-06-28	USD	1 072 000	865 452,84	0,05
Produits pharmaceutiques			7 040 516,16	0,43
MERCK KGAA 3.75% 24-11-55	EUR	5 000 000	5 016 325,34	0,31
MERCK KGAA 3.875% 27-08-54	EUR	2 000 000	2 024 190,82	0,12
Services aux collectivités			24 577 586,77	1,49
AZA EX AEM 5.0% PERP	EUR	2 800 000	2 938 349,15	0,18
ENGIE 4.75% PERP	EUR	3 700 000	3 947 263,90	0,24
ENGIE FIX PERP	EUR	4 600 000	4 611 962,21	0,28
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.75% PERP	EUR	2 700 000	2 709 091,23	0,16
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.871% PERP	EUR	300 000	326 004,40	0,02
IREN 4.5% PERP	EUR	1 900 000	1 987 181,37	0,12
NEINOR HOMES 5.875% 15-02-30	EUR	5 000 000	5 250 284,67	0,32
POSTE ITALIANE 2.625% PERP	EUR	2 880 000	2 807 449,84	0,17
Services aux entreprises			52 386 365,17	3,17
AEGIS LUX 1A S RL 5.625% 29-10-31	EUR	3 000 000	3 074 062,50	0,19
BAIN CAPITAL EURO CLO 20242 DAC E3R+1.41% 15-01-37	EUR	7 000 000	7 081 130,86	0,43
BARINGS EURO CLO 20241 DAC E3R+4.5% 20-07-37	EUR	6 000 000	6 084 112,40	0,37
BBVA BANCOMER SATEXAS 5.875% 13-09-34	USD	1 300 000	1 124 609,52	0,07
CLARINDA PARK CLO DAC E3R+3.3% 22-02-34	EUR	350 000	354 928,77	0,02
FIDELITY GRAND HARBOUR CLO 20241 DAC E3R+1.31% 15-04-38	EUR	10 000 000	10 102 426,44	0,61
LA POSTE 5.0% PERP	EUR	10 000 000	10 589 486,30	0,64
RAY FINANCING LLC 6.5% 15-07-31	EUR	1 850 000	1 945 929,34	0,12
SECHE ENVIRONNEMENT 5.87% PERP	EUR	2 800 000	2 853 667,48	0,17
SOUND POINT EURO CLO X FUNDING DAC E3R+4.0% 20-04-38	EUR	2 000 000	2 026 900,58	0,12
WAGA BOND 8.5% 15-06-30	GBP	6 750 000	7 149 110,98	0,43
Services de télécommunication diversifiés			5 006 605,78	0,30
VERIZON COMMUNICATION 3.9962% 15-06-56	EUR	5 000 000	5 006 605,78	0,30
Services de télécommunication mobile			12 541 255,59	0,76
TUI CRUISES 5.0% 15-05-30	EUR	2 000 000	2 070 688,89	0,13
TURKCELL ILETISIM HIZMETLERI AS 7.65% 24-01-32	USD	7 500 000	7 006 636,08	0,42
VODAFONE GROUP 4.125% 12-09-55	EUR	3 440 000	3 463 930,62	0,21
Services financiers diversifiés			283 361 501,68	17,15
AB CARVAL EURO CLO IIIC DAC E3R+1.85% 17-05-38	EUR	16 000 000	16 173 092,62	0,98
AB CARVAL EURO CLO IIIC DAC E3R+2.35% 18-05-38	EUR	7 000 000	7 106 580,21	0,43
AIR LIQ FIN 2.625% 05-11-29	EUR	3 200 000	3 194 246,36	0,19
ALEXANDRITE MONNET UK HOLD 10.5% 15-05-29	EUR	8 700 000	9 805 712,00	0,59

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AMBER FIN 6.625% 15-07-29	EUR	5 100 000	5 521 156,58	0,33
ARCANO EURO CLO I DAC E3R+2.3% 25-07-39	EUR	8 000 000	8 183 359,20	0,50
ARCANO EURO CLO I DAC E3R+3.3% 25-07-39	EUR	6 700 000	6 905 435,85	0,42
ARES EUROPEAN CLO XXII DAC E3R+2.1% 15-07-38	EUR	4 300 000	4 405 778,95	0,27
ATHENE GLOBAL FUNDING 2.875% 21-07-28	EUR	7 500 000	7 571 215,07	0,46
AURIUM CLO IX DAC E3R+0.95% 28-10-34	EUR	700 000	702 818,66	0,04
AURIUM CLO IX DAC E3R+6.7% 28-10-34	EUR	500 000	514 882,59	0,03
AVOCA CLO XXVIII DAC E3R+1.28% 15-10-37	EUR	15 000 000	15 167 646,50	0,92
Banca Ifis 5.5% 27-02-29 EMTN	EUR	320 000	353 541,98	0,02
BANCA TRANSILVANIA 5.125% 30-09-30	EUR	1 984 000	2 061 832,05	0,12
BANCO MERCANTILE DEL NORTE 6.625% PERP	USD	6 000 000	5 081 641,05	0,31
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8.375% PERP	USD	5 667 000	5 114 731,48	0,31
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8.375% PERP	USD	3 200 000	2 959 372,19	0,18
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.75% 14-05-36	EUR	8 000 000	7 977 979,73	0,48
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.0% 15-01-35	EUR	5 600 000	5 877 195,01	0,36
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.75% 10-11-31	EUR	20 000 000	21 384 153,42	1,29
BAWAG GROUP 6.75% 24-02-34	EUR	100 000	114 479,84	0,01
BBVA BANCOMER 8.45% 29-06-38	USD	3 200 000	3 015 782,14	0,18
BILBAO CLO IV DAC E3R+6.21% 15-04-36	EUR	2 145 000	2 205 378,65	0,13
BUBBLES BID 6.5% 30-09-31	EUR	6 800 000	7 111 288,89	0,43
CAIRN CLO XVII DAC E3R+2.3% 18-01-39	EUR	5 000 000	5 092 837,39	0,31
CAJA DE COMPENSACION DE ASIGNACION FAMI 7.0% 30-07-29	USD	5 000 000	4 642 345,59	0,28
CAPITAL FOUR CLO VII DAC E3R+6.79% 25-04-37	EUR	1 400 000	1 426 681,42	0,09
CARLYLE EURO CLO 20251 DAC E3R+3.0% 15-08-38	EUR	5 500 000	5 656 730,51	0,34
CASTLE UK FIN 7.0% 15-05-29	GBP	970 000	1 133 785,44	0,07
CASTLE UK FIN E3R+4.25% 15-10-30	EUR	3 334 000	3 414 096,20	0,21
CLONMORE PARK CLO DAC E3R+6.82% 21-08-35	EUR	2 250 000	2 283 026,40	0,14
CVC CORDATUS LOAN FUND XXII DAC E3R+1.7% 22-09-34	EUR	858 000	865 306,56	0,05
DUOMO BID E3R+3.25% 15-01-32	EUR	2 480 000	2 514 552,60	0,15
EC FINANCE 3.0% 15-10-26	EUR	6 000 000	5 981 290,00	0,36
GOLUB CAPITAL BDC 6.0% 15-07-29	USD	150 000	134 226,45	0,01
HARVEST CLO XXVI DAC E3R+0.94% 15-01-34	EUR	906 000	911 569,88	0,06
INDIGO CREDIT MANAGEMENT E3R+4.25% 16-04-38	EUR	4 000 000	4 215 010,00	0,26
INVESCO EURO CLO III DAC E3R+3.85% 30-10-38	EUR	7 500 000	7 625 213,42	0,46
IWG US FINANCE 6.5% 28-06-30	EUR	9 818 000	11 032 228,37	0,67
IWG US FINANCE LLC 5.125% 14-05-32	EUR	3 840 000	4 025 940,43	0,24
NEW 9.375% 07-11-29	USD	3 563 000	3 193 345,13	0,19
OP CORPORATE BANK 3.625% 28-01-35	EUR	7 500 000	7 774 003,01	0,47
PALMER SQUARE EUROPEAN LOAN FDG 20253 E3R+1.95% 15-07-35	EUR	2 000 000	2 022 907,62	0,12
PALMER SQUARE EUROPEAN LOAN FUNDING 2025 E3R+1.9% 15-10-34	EUR	3 500 000	3 530 130,92	0,21
PALMER SQUARE EUROPEAN LOAN FUNDING 2025 E3R+2.75% 15-10-34	EUR	5 300 000	5 366 979,52	0,32
PROJECT GRAND UK 9.0% 01-06-29	EUR	4 400 000	4 637 044,92	0,28
REDE DOR FINANCE SARL 4.5% 22-01-30	USD	813 000	684 748,90	0,04

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REPSOL EUROPE FINANCE SARL 4.197% PERP	EUR	5 400 000	5 401 022,52	0,33
TENNET HOLDING BV 4.625% PERP	EUR	1 379 000	1 459 201,32	0,09
TIKEHAU CAPITAL 1.625% 31-03-29	EUR	200 000	190 750,15	0,01
TIKEHAU CAPITAL 4.25% 08-04-31	EUR	2 800 000	2 929 069,45	0,18
TIKEHAU CLO V DAC E3R+2.35% 15-10-38	EUR	4 500 000	4 610 585,25	0,28
TIKEHAU CLO V DAC E3R+3.45% 15-10-38	EUR	6 000 000	6 158 539,80	0,37
TIKEHAU CLO VI DESIGNATED ACTI E3R+6.32% 15-01-35	EUR	3 000 000	3 080 417,13	0,19
TORO EUROPEAN CLO 2 E3R+3.55% 25-07-34	EUR	500 000	505 235,24	0,03
TRAFIGURA FUNDING 6.25% 16-07-30	USD	2 400 000	2 176 174,95	0,13
VIA OUTLETS BV 1.75% 15-11-28	EUR	3 000 000	2 901 135,62	0,18
VIA OUTLETS BV 3.5% 29-10-32	EUR	8 190 000	8 047 703,24	0,49
WINTERSHALL DEA FINANCE 2 BV 6.117% PERP	EUR	8 806 000	9 228 365,31	0,56
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			56 952 275,40	3,45
CAIRN CLO XV DAC E3R+1.75% 15-04-36	EUR	1 700 000	1 718 424,07	0,10
CAIRN CLO XV DAC E3R+2.6% 15-04-36	EUR	2 000 000	2 035 830,40	0,12
CAIRN CLO XV DAC E3R+6.78% 15-04-36	EUR	500 000	517 790,54	0,03
CAIRN CLO XVI DESIGNATED ACTIVITY E3R+7.72% 15-01-37	EUR	600 000	614 375,10	0,04
CONTEGO CLO XIIIDESIGNATED ACTIVITY E3R+1.3% 15-10-37	EUR	12 000 000	12 146 951,87	0,74
MV CREDIT EURO CLO III DESIGNATED E3R+2.05% 15-02-38	EUR	9 000 000	9 083 821,55	0,55
OCP EURO CLO 202410 DAC E3R+1.32% 20-10-37	EUR	10 000 000	10 097 980,67	0,61
SOUND POINT EURO CLO VII FUNDING DAC E3R+6.59% 25-04-35	EUR	500 000	514 964,98	0,03
TIKEHAU CLO XIII DESIGNATED ACTIVITY E3R+1.19% 15-10-38	EUR	20 000 000	20 222 136,22	1,23
Sociétés commerciales et de distribution			455 974,02	0,03
ARCOS DORADOS BV 6.125% 27-05-29	USD	518 000	455 974,02	0,03
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			8 208 364,36	0,50
TRINITAS EURO CLO V DESIGNATED ACTIVITY E3R+3.1% 15-07-39	EUR	8 000 000	8 208 364,36	0,50
Soins et autres services médicaux			8 503 197,26	0,51
CLARIANE 7.875% 27-06-30	EUR	8 000 000	8 503 197,26	0,51
Textiles, habillement et produits de luxe			4 522 420,56	0,27
BURBERRY GROUP 5.75% 20-06-30	GBP	2 471 000	2 899 890,98	0,17
LEVI STRAUSS 4.0% 15-08-30	EUR	1 570 000	1 622 529,58	0,10
Total			1 574 430 661,88	95,30

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/GBP/20260128	0,00	-150 337,57	EUR	23 100 212,74	GBP	-23 250 550,31
A/EUR/USD/20260128	0,00	-1 392,41	EUR	831 066,29	USD	-832 458,70
A/EUR/USD/20260128	0,00	-24 309,53	EUR	149 902 680,12	USD	-149 926 989,65
V/EUR/USD/20260128	582,94	0,00	USD	291 200,14	EUR	-290 617,20
Total	582,94	-176 039,51		174 125 159,29		-174 300 615,86

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

E3a. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - ACTIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - TAUX D'INTÉRÊTS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - DE CHANGE

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - SUR RISQUE DE CREDIT

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - AUTRES EXPOSITIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME OU DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVICES UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE D'ACTION

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 574 430 661,88
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-175 456,57
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	81 941 903,56
Autres passifs (-)	-4 087 943,35
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	1 652 109 165,52

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part A EUR Acc	EUR	10 622 703,455	119,37
Part A EUR Ydis	EUR	846 235,660	115,99
Part AW EUR Acc	EUR	29 999,527	119,16
Part AW EUR Ydis	EUR	19 897,679	116,34
Part F EUR Acc	EUR	1 463 360,960	122,50
Part F EUR Ydis	EUR	642 244,423	117,24
Part FW EUR Acc	EUR	111 597,870	120,42
Part FW EUR Ydis	EUR	25 403,294	117,07
Part Z EUR Acc	EUR	841,105	10 641,34

Dénomination du produit : **Carmignac Credit 2029**

Identifiant d'entité juridique : 96950085NIXDZ57SI911

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

ayant un objectif social

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « best-effort » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable :

1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Responsabilité Actionariale et 4) Suivi des Principales Incidences Négatives.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Fonds a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2025, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 97,81% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Le montant de l'univers corporate bond est réduit de (minimum 20%) :

i) À l'échelle de l'entreprise : un Filtrage négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables ont été identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

ii) Spécifiques au fonds : les positions du portefeuille ayant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de notation de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant obtenu un score START de « E » (sur une échelle de notation de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (sur une échelle de notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (sur une échelle de notation de « C » à « AAA ») ayant obtenu un score START de « C » et plus (sur une échelle de notation de « A » à « E ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du fonds.

Pour ce qui est des instruments de titrisation, notamment les CLOs (« collateralised loan obligation ») une analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est effectuée par le gérant. Cette analyse aboutit à une notation systématiques des instruments de titrisation éligibles dans la plateforme ESG START de Carmignac. Le fonds ne peut investir dans les instruments les moins bien notés.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Préalablement à la réduction de l'univers d'investissement telle que décrite ci-dessus, les univers d'investissement en actions et/ou en obligations d'entreprise, selon le cas, ont été repondérés afin d'éliminer tout biais qui aurait pu mener à des différences significatives entre la composition des indices composant ces univers et celle du portefeuille du Fonds. Chaque émetteur a été repondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteurs, régions (marchés émergents/marchés développés) et capitalisations boursières (petite/moyenne/grande) permettant une marge de +/-5% pour chaque caractéristique distincte. Les pondérations utilisées ont été calculées annuellement, cependant les constituants de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire l'univers ont été actualisés trimestriellement. La repondération a été effectuée en utilisant les pondérations historiques du fonds sur son horizon de placement recommandé, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.

En 2025, l'univers des obligations d'entreprises a été réduit de 25,18% du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

3) Responsabilité Actionariale : les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise conduisant à l'amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise sont mesurés par des indicateurs : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires).

En 2025, les objectifs atteints étaient : a) l'exemple d'engagement avec une entreprise détenue du Fonds est inclus dans la section 'quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales de la période référence', b) 12 engagements effectués au niveau du Fonds et 111 engagements au niveau de Carmignac, c) nous avons participé à 0 assemblées obligataires, d) nous avons voté pour ~96% des assemblées où nous avons des droits de vote au niveau de Carmignac.

4) Principales Incidences Négatives : ce Fonds s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 relatives aux Principales Incidences Négatives, selon lesquelles 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs sociaux facultatifs (sélectionnés par l'équipe d'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) ont été suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, taux de déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'un suivi des violations sociales et des indicateurs d'intensité de GES.

Veillez trouver ci-dessous la performance des principales incidences négatives pour l'année 2025, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 émissions GES	70 266,00	78,76%
Scope 2 GES	Scope 2 émissions GES	4 633,60	78,76%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	537 579,50	79,25%
Total GES	Total émissions GES	615 753,70	78,63%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	550,20	78,63%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	988,50	79,19%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	9,90%	79,19%
Part de la consommation et de la production d'énergie nonrenouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	58,88%	78,52%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	7,14 GWh/Meur	78,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	78,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	158,00	78,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	52,00	78,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	162,00	78,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	14,00	78,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	17,00	78,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	3,00	78,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	208,00	78,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	100,00	78,55%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	3,68%	79,47%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,03 t/Meur	2,77%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,79 t/Meur	77,57%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0,03 t/Meur	2,77%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	84,53%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	2,08%	79,31%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	14,87%	67,18%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	38,50%	78,62%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	82,55%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	99,40	59,22%
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité de GES des pays bénéficiaires d'investissements (tonnes d'émissions d'équivalent CO2 par million d'euros de PIB du pays).	0,00	0,00%
Violations sociales (souverains et supranationaux)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements faisant l'objet de violations sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations unies et, le cas échéant, le droit national.	0	0,00%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

Taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres. Au 31/12/2024, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 95,2 %.

2) Sélection négative L'univers d'investissement initial aux fins de la réduction de l'univers comprend environ 2500 émetteurs et est composé des indices ICE BofA Global Corporate, ICE BofA Global High Yield, et ICE BofA Emerging Market Corporate Plus. Cet univers d'investissement est réduit par l'application des exclusions décrites ci-après.

a. Exclusions à l'échelle de la société de gestion : les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les lignes directrices de l'OCDE,

Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

b. Filtrage négatif propre au fonds : Les positions du portefeuille ayant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de notation de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Entreprises en portefeuille ayant obtenu une note START DE

« E » (sur une échelle de notation de « E » à « A ») pour les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (sur une échelle de notation de « C » à « AAA ») sont a priori

exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (sur une échelle de notation de « C » à « AAA ») ayant obtenu un score START de « C » et plus (sur une échelle de notation de « A » à « E ») peuvent réintégrer

l'univers d'investissement du fonds.

Pour ce qui est des instruments de titrisation, notamment les CLOs (« collateralised loan obligation ») une analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est effectuée par le gérant. Cette analyse aboutit à

notation systématique des instruments de titrisation éligibles dans la plateforme ESG START de Carmignac. Le fonds ne peut investir dans les instruments les moins bien notés.

Préalablement à la réduction de l'univers d'investissement telle que décrite ci-dessus, les universités et les obligations d'entreprise sont repondérées afin d'éliminer tout biais qui pourrait mener à des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du fonds. Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteurs, zones géographiques (marchés émergents/marchés développés) et capitalisations (petite / moyenne / grande), avec une marge autorisée de +/-5% pour chacune de ces caractéristiques.

Les pondérations utilisées sont calculées annuellement, cependant les constituants de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire l'univers sont actualisés trimestriellement. La repondération est effectuée en utilisant la moyenne des pondérations historiques du fonds, constatées sur une période correspondant à l'horizon de placement recommandé. Au 31/12/2024, l'univers du portefeuille a été activement réduit de 20,5% .

Responsabilité des actionnaires : les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (et (c) participation aux assemblées d'actionnaires (ou d'obligataires). En 2024, nous avons pris 70 engagements auprès de 54 sociétés et 1 entité souveraine chez Carmignac, et 11 sociétés chez Carmignac Credit 2029.

4) Principaux impacts négatifs (PAIs) : En outre, en ce qui concerne le suivi des principaux impacts négatifs (PAI), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à haute énergie impact climatique, activités affectant négativement les zones sensibles du plan de biodiversité, rejets dans l'eau, déchets dangereux et ratio de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes dans les organes de gouvernance, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif).

Veuillez trouver ci-dessous la performance des indicateurs pour les principaux impacts négatifs de l'année 2024, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 émissions GES	40 502,46	68,68%
Scope 2 GES	Scope 2 émissions GES	4 618,38	68,68%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	340 128,15	69,32%
Total GES	Total émissions GES	385 661,27	68,68%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	590,75	68,68%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	1 058,65	69,14%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	8,79%	69,14%
Part de la consommation et de la production d'énergie nonrenouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	69,76%	63,24%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	10,27 GWh/Meur	66,57%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	66,57%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	184,03	66,57%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	45,99	66,57%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	101,87	66,57%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	150,00	66,57%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	20,20	66,57%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	2,00	66,57%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	422,43	66,57%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	100,00	66,57%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	3,20%	68,90%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,00 t/Meur	0,34%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,33 t/Meur	65,62%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0,00 t/Meur	0,34%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	72,54%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	1,06%	67,09%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	15,56%	51,42%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	35,12%	68,57%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	70,24%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	90,56	46,22%
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité de GES des pays bénéficiaires d'investissements (tonnes d'émissions d'équivalent CO2 par million d'euros de PIB du pays).	0,00	0,00%
Violations sociales (souverains et supranationaux)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements faisant l'objet de violations sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations unies et, le cas échéant, le droit national.	0	0,00%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Bien que le Fonds ne s'engage pas à un pourcentage minimum d'investissements durables, il peut avoir une exposition incidentelle à des investissements durables tels que définis par le cadre d'analyse des objectifs de développement durable (ODD) de Carmignac ou par le biais d'une dette durable telle que définie via ces obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité en obligations d'entreprises ou souveraines.

En 2025, l'exposition du fonds aux obligations durables était de 9,73% et l'exposition aux émetteurs alignés sur les ODD était de 37% en moyenne sur la base des données de fin de trimestre.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) À l'échelle de l'entreprise : un Filtrage négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables ont été identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

ii) Spécifiques au fonds : les positions du portefeuille ayant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de notation de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises en portefeuilles ayant obtenu un score START de « E » (sur une échelle de notation de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (sur une échelle de notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du fonds.

Les entreprises ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (sur une échelle de notation de « C » à « AAA ») ayant obtenu un score START de « C » et plus (sur une échelle de notation de « A » à « E ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du fonds.

Pour ce qui est des instruments de titrisation, notamment les CLOs (« collateralised loan obligation ») une analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est effectuée par le gérant. Cette analyse aboutit à une notation systématiques des instruments de titrisation éligibles dans la plateforme ESG START de Carmignac. Le fonds ne peut investir dans les instruments les moins bien notés.

2) Gestion active : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, et (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives ont été surveillées sur une base trimestrielle. Les impacts négatifs aberrants sont identifiés pour leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement, un plan d'action a été établi comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue avec l'entreprise était généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise était inclus dans le plan d'engagement trimestriel conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.

Le fonds applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Une notation et une recherche de controverse d'entreprise sont appliquées en utilisant des données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. En outre et le cas échéant, les inculpateurs d'obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des GES peuvent également être surveillées.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers MSCI nous permet de surveiller l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer, si pertinent et applicable, avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
TIKEHAU CLO XIII DAC	-	1,44%	Irlande
UNICREDIT 03/12/2032	Finance	1,14%	Italie
MBH BANK NYRT 29/01/2029	Finance	1,12%	Hongrie
ROCKFORD TOWER EUROPE CLO 2024-1 DAC	-	1,09%	Irlande
AVOCA CLO XXXI DAC	-	1,09%	Irlande
AVOCA CLO XXVIII DAC	-	1,08%	Irlande
BNP PARIBAS 18/02/2032	Finance	1,06%	France
ENI TV 21/01/2034	Énergie	0,98%	Italie
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA 25/02/2032	Finance	0,97%	Espagne
TOTALENERGIES 19/11/2029	Énergie	0,96%	France
RAIFFEISEN BANK INTERNATIONAL 15/12/2029	Finance	0,92%	Croatie
ERSTE GROUP BANK 15/10/2029	Finance	0,92%	Autriche
BELFIUS BANK 06/05/2031	Finance	0,89%	Belgique
CONTEGO CLO XIII DAC	-	0,87%	Irlande
CAIXABANK 24/07/2032	Finance	0,86%	Espagne
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN HOLDING 1.12% 26/07/2029	Immobilier	0,84%	Suède

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

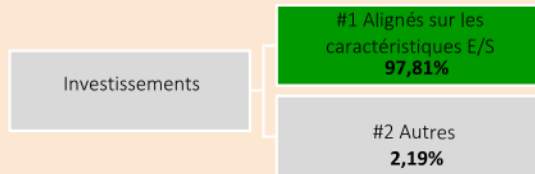
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Une proportion minimale de 90 % des investissements de ce Fonds est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2025, 97,81% des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG, donc 97,81% des émetteurs sont alignés sur ces caractéristiques E/S, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) étaient des investissements en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui n'étaient pas classés comme investissements durables. Il s'agissait d'investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Fonds et ayant pour objet la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du Fonds. Tous ces investissements ont fait l'objet d'une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain exclusif ESG pour les obligations souveraines) et pour les actions et les obligations d'entreprises ont fait l'objet d'un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales étaient conformes aux Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces instruments n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

En 2025, l'exposition du fonds aux obligations durables était de 9,73% et l'exposition aux émetteurs alignés sur les ODD était de 37% en moyenne sur la base des données de fin de trimestre. Plus d'informations sur le cadre d'analyses des ODD et de la dette durable de Carmignac sont disponibles dans la politique d'intégration ESG de Carmignac sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_FR_en.pdf.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Finance	58.68%
Pétrole, gaz et combustibles consommables	10.64%
Industrie	7.58%
Immobilier	5.53%
Consommation discrétionnaire	5.46%
Biens de consommation de base	4.3%
Services publics	2.26%
Equipements et services pour l'énergie	1.69%
Santé	1.19%
Télécommunications	1.11%
Matériaux	0.92%
Technologies de l'information	0.47%
Dette Souveraine	0.17%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas d'objectif d'alignement de la taxinomie de l'UE. Au 31/12/2025, l'alignement sur la taxinomie de l'UE est 2,11%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?



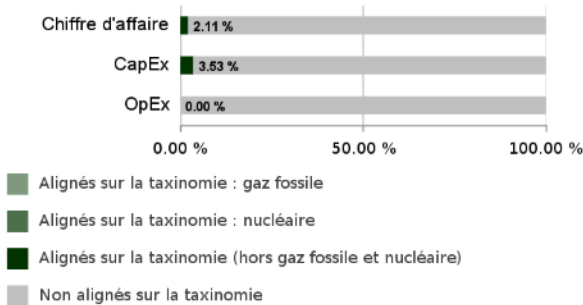
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

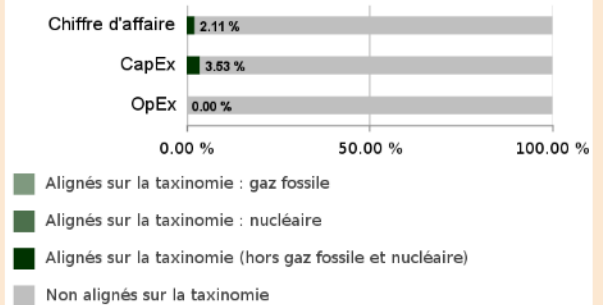
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 99,74% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31/12/2024, l'alignement sur la taxinomie de l'UE était de 2,6 %.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non Applicable.



● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable.



● Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également favoriser les caractéristiques environnementales et sociales mais ne sont pas systématiquement couvertes par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le Fonds. Les liquidités (et équivalents de trésorerie), ainsi que les dérivés (utilisés à des fins de couverture) sont également inclus sous « #2 Autres ».

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées aux instruments synthétiques par le biais du cadre d'analyse des produits dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendait du type d'instrument dérivé utilisé par le Fonds : dérivé sur sous-jacent unique ou dérivé indiciel.

Instrument dérivé sur sous-jacent unique

Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l'objet de vérifications supplémentaires liées à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d'exclusion du fonds dans la mesure où signaler un manque de confiance dans une entreprise présentant de mauvaises caractéristiques ESG en vendant à découvert ce titre est considéré comme raisonnable dans la poursuite de l'équilibre des objectifs d'investissement des porteurs. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START. Les instruments dérivés avec une exposition longue à un unique émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions physiques longues en actions et/ou en dettes d'entreprise, le cas échéant.

Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans cette annexe.

Instrument dérivé indiciel

Les instruments dérivés sur indices, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif.

- Objectif de couverture et de gestion efficace de portefeuille : les instruments dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.

- Exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Fonds à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois : x Indice concentré (5 composants ou moins de l'indice sous-jacent) : l'indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d'exclusion du Fonds. x Indice large (plus de 5 composantes) : l'indice doit être composé en majorité significative (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas dans la liste d'exclusion du Fonds. De plus, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90%. L'indicateur de référence du Fonds reste en dehors du champ d'application de ce cadre d'analyse de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Fonds applique le calcul de la compensation (compensation d'une position longue avec des positions courtes d'un émetteur équivalent utilisant des dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs. 100 % des actifs en actions appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et basés sur les normes négatifs, garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Fondss.

En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Fonds



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration ESG

En 2025, nous avons introduit un nouveau cadre d'analyse ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre +25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et émergents. Le modèle vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les considérations ESG dans notre exposition souveraine. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligatoire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos fonds de 25% à 30% pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 : des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTi, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : <https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview>

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité Actionariale

Vote : en 2025, nous avons réussi à voter dans 96% de toutes les réunions votables

Stewardship Code: Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Code de gérance en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise.

Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 engagements au niveau de Carmignac, et avec 12 entreprises dans ce fonds particulier.

Dans le cadre de l'analyse ESG du filtrage pre-investissement, Carmignac a mené une Due Diligence renforcée du Czechoslovak Group. L'engagement avec le directeur financier nous a permis d'avoir plus d'informations sur la gouvernance, les contrôles anticorruption, la gestion des risques et de la chaîne d'approvisionnement. L'entreprise a respecté les normes de gouvernance et de durabilité et a été jugée éligible aux fonds SFDR Article 8.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
Non Applicable.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promises ?**
Non Applicable.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Non Applicable.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Non Applicable.

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 13 500 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com

